



Réunion du groupe d'experts du / Sitzung des *Expertenausschusses vom*

31.05.2016 – Strasbourg

COMPTE-RENDU / *PROTOKOLL*

Participants / Teilnehmer

ERB-MARCHAL Françoise (Présidente)	Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et du Logement (DREAL), Strasbourg (F)
TISSERANT Pierre-Louis	DREAL (F)
GARTNER Lucienne	Région Grand Est, Strasbourg (F)
ROUSSET Delphine	SAGE III-Nappe-Rhin, Strasbourg (F)
FREY Robin	SAGE III-Nappe-Rhin, Strasbourg (F)
MÜLLER Wolfgang	Struktur- und Genehmigungsdirektion Süd Rheinland Pfalz (SGD-Süd), Neustadt (D)
HILDENBRAND Emil	Landesanstalt für Umwelt, Messungen und Naturschutz Baden-Württemberg (LUBW), Karlsruhe (D)
WINGERING Michel	LUBW (D)
BAIERER Carole	BRGM Service Géologique Régional Alsace (BRGM), Geispolsheim (F)
SCHMITT Sophie	Observatoire de la nappe d'Alsace (APRONA), Colmar (F)
DETOLLE Laurane	APRONA (F)

Excusés / Entschuldigt

AUCKENTHALER Adrian	Amt für Umweltschutz und Energie, Basel-Landschaft (AUE-BL) (CH)
SVOBODA Paul	Amt für Umweltschutz und Energie, Basel-Stadt (CH)
HUGGENBERGER Peter	Angewandte und Umweltgeologie, Dep. Umweltwissenschaften, Universität Basel (UB) (CH)
KÄRCHER Thomas	Landesamt für Geologie und Bergbau Rheinland Pfalz (LGB), Mainz (D)
BORER Paul	Amt für Umweltschutz und Energie, Basel-Stadt (AUE-BS) (CH)
Benoit Grandmougin	Région Grand Est, Alsace (F)
BARRAS Anne-Valérie	BRGM Service Géologique Régional Alsace (BRGM), Geispolsheim (F)
MARCHETTO Magali	Agence de l'eau Rhin-Meuse (AeRM), Metz (F)
MAIR Jürgen	Regierungspräsidium Freiburg, Abt. Umwelt, Referat 52 Gewässer und Boden (RPF), Freiburg (D)
WIRSING Gunther	Regierungspräsidium Freiburg, Abt. 9 Landesamt für Geologie, Rohstoffe und Bergbau (RPF), Freiburg (D)
SCHOTT Philippe	APRONA (F)
WITZ Emmanuelle	APRONA (F)

Compte rendu diffusé en outre à / Weitere Protokollempfänger

SEIMETZ Hans-Jürgen	Président du groupe de travail « Environnement » <i>Präsident des Arbeitsgruppe « Umwelt »</i>
HAASE Erik	Ständiger Vertreter der Deutschen Delegation. Gemeinsames Sekretariat der D-F-CH Oberreinkonferenz <i>Secrétaire de la délégation D-F-CH de la Conférence du Rhin Supérieur</i>
info@oberrheinkonferenz.de	Secrétariat commun de la Conférence du Rhin supérieur, Kehl (D)

Annexes au compte-rendu / Anhänge zum Protokoll:

Annexe 1 : Programme prévisionnel de travail 2016-2018 du Groupe d'Experts Ressources en Eau - DREAL	Anhang 1 : Entwurf des Arbeitsprogramms 2016-2018 des Expertenausschusses Wasserressourcen – DREAL
Annexe 2 : Présentation Powerpoint « Politique de l'eau en France » - DREAL	Anhang 2: PowerPoint-Präsentation „Wasserpolitik in Frankreich“ DREAL
Annexe 3 : Présentation Powerpoint « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III-Nappe-Rhin » - SAGE III-Nappe-Rhin	Anhang 3: PowerPoint-Präsentation des „Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III-Nappe-Rhin“ - SAGE III-Nappe-Rhin
Annexe 4 : Présentation Powerpoint « LOGAR - Calculs c scénarii » - LUBW	Anhang 4: PowerPoint-Präsentation „LOGAR – Szenarienrechnungen“ - LUBW

Ordre du jour / Tagesordnung:

- | | |
|--|--|
| 1. Accueil (5 mn) | 1. Begrüßung (5 Min) |
| 2. Validation du CR de la réunion du 03.03.2016 (5 mn) | 2. Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 03.03.2016 (5 Min) |
| 3. Programme de travail 2016-2018 (40 mn) | 3. Arbeitsprogramm 2016-2018 (40 Min) |
| 4. Présentation de la politique de l'eau en France : Organisation et Fonctionnement + Réforme territoriale (40 mn) | 4. Präsentation der Wasserpolitik in Frankreich: Organisation und Abläufe + Verwaltungsreform (40 Min) |
| <i>Pause déjeuner</i> | <i>Mittagspause</i> |
| 5. Présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III-Nappe-Rhin (60 mn) | 5. Präsentation des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III-Nappe-Rhin (60 Min) |
| 6. Avancement des travaux du partenariat LOGAR (10 min) | 6. Arbeitsfortschritt der LOGAR-Partnerschaft (10 Min) |
| 7. Avancement du Projet ERMES-Rhin (10 mn) | 7. Projektstand ERMES-Rhein (10 Min) |
| 8. Avancement du Projet Indicateurs Transfrontaliers (10 mn) | 8. Projektstand grenzüberschreitende Indikatoren (10 Min) |
| 9. Point divers (15 mn) | 9. Verschiedenes (15 Min) |
| 10. Date et lieu de la prochaine réunion (5 min) | 10. Termin und Ort der nächsten Sitzung (5 Min) |

1) ACCUEIL

F. Erb-Marchal salue l'assemblée, présente les personnes excusées et énonce l'ordre du jour.

1) BEGRÜßUNG

F. Erb-Marchal begrüßt die Teilnehmer, entschuldigt die verhinderten Mitglieder und präsentiert die Tagesordnung.

2) VALIDATION DU CR DE LA REUNION DU 03.03.2016

L. Gartner suggère qu'un passage répété aux points divers soit énoncé une seule fois en tête de paragraphe. La correction sera prise en compte dans la version finale.

2) GENEHMIGUNG DES PROTOKOLLS DER SITZUNG VOM 03.03.2016

L. Gartner möchte redundante Absätze im Punkt „Verschiedenes“ kürzen. Eine entsprechende Korrektur wird in der endgültigen Fassung durchgeführt.

3) PROGRAMME DE TRAVAIL 2016-2018

Suite aux échanges de la dernière réunion, F Erb-Marchal présente le programme prévisionnel de travail du Groupe de Ressources en eau sur la période 2016 - 2018 (cf Annexe). Celui-ci détaille les thématiques et leur période de travail.

E. Hildenbrand confirme que ce programme résume les discussions de la dernière réunion d'experts.

C. Baierer n'avait pu participer aux dernières discussions mais elle approuve et souligne son intérêt pour les points 1 (« Présentation par chaque partie de la politique de l'eau ») et 4 (« Compilation de la réglementation internationale applicable à l'utilisation des ressources en eau transfrontalières »). Concernant ce dernier point, elle demande sous quel format il est prévu de rendre cette compilation. F. Erb-Marchal répond que les experts n'ont pas encore abordé cette question. Il est évoqué de réaliser une plaquette ou une brochure de synthèse sous format numérique.

E. Hildenbrand informe de l'existence d'un groupe de travail allemand chargé de relever les différences de mise en œuvre de la DCE par les Lands et d'aider à leur harmonisation.

Au-delà de la réflexion nationale, le point 4 du programme prévisionnel est de renseigner sur la réglementation supranationale : DCE, Convention de Helsinki, Normes OMS... Pour ce faire, le groupe d'expert pourra aussi s'inspirer de thèses ou d'expériences transfrontalières.

Mais quelle en serait l'exploitation si l'on sait déjà que la DCE, qui régleme le monde de l'Eau en Allemagne et en France, est la plus contraignante ?

L. Détolle suggère que dans le cadre du projet ERMES-Rhin par exemple, les résultats serviront à situer les données de pollution françaises, allemandes comme suisses par rapport à une seule norme de qualité d'eau brute en vue de sa potabilisation (au-dessus ou en dessous).

W. Müller estime ce travail compliqué et évoque le cas du Projet INTERREG II à Wissembourg. Celui-ci a échoué pour des questions d'incompatibilités réglementaires. La solution aurait nécessité de mobiliser les gouvernements pour la rédaction d'un Traité ce qui n'a finalement pu être réalisé.

3) ARBEITSPROGRAMM 2016-2018

F. Erb-Marchal stellt ein vorläufiges Arbeitsprogramm des Expertenausschusses Wasserressourcen für den Zeitraum 2016-2018 vor. Der Entwurf wurde auf der Grundlage der Debatte in der letzten Sitzung erarbeitet. Er enthält Themen und Arbeitszeiträume (siehe Anhang).

E. Hildenbrand bestätigt, dass das Programm den Diskussionen in der letzten Expertensitzung gerecht wird.

C. Baierer hat an dem Austausch leider nicht teilnehmen können aber sie unterstützt die Punkte 1 („Vorstellung der Wasserwirtschaftsverwaltung in den verschiedenen Ländern“) und 4 („Umsetzung des internationalen Wasserrechts im Falle von grenzübergreifenden Wasserressourcen“). Sie bittet um weitere Erläuterungen zu dem zuletzt genannten Punkt. F. Erb-Marchal weist darauf hin, dass die Experten diese Frage noch nicht behandelt haben. Die Herstellung einer Plakette oder einer zusammenfassenden Broschüre in digitaler Form wären vorstellbar.

E. Hildenbrand weist auf eine deutsche Arbeitsgruppe hin, die sich mit den unterschiedlichen Umsetzungen der WRRL in den deutschen Ländern befasst und eine Harmonisierung erzielen möchte.

Im Punkt 4 sind über die nationalen Betrachtungen hinaus auch supranationale Gesetzgebungen gemeint: WRRL, Helsinki-Konvention, WHO-Normen... Der Expertenausschuss kann sich dabei an anderweitige grenzüberschreitende Arbeiten orientieren.

Der Nutzen der Ausarbeitung wird hinterfragt, weil sowohl Frankreich als auch in Deutschland die strengsten Randbedingungen von der WRRL bestimmt werden.

L. Détolle weist darauf hin, dass im Rahmen des Projekts ERMES die französischen, schweizerischen und deutschen nach einem einheitlichen Qualitätsmaßstab bewertet werden (unterhalb oder oberhalb der Grenzwert für Trinkwasser).

W. Müller warnt vor der Komplexität der Aufgabe. Im Rahmen des INTERREG II-Projekts in Wissembourg ist man an inkompatiblen Gesetzgebungen gescheitert. Der Abschluss eines Staatsvertrags hätte die einzige Möglichkeit dargestellt, zu einer Abstimmung zu kommen – worauf letztendlich verzichtet wurde.

4) POLITIQUE DE L'EAU EN FRANCE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT + REFORME TERRITORIALE

La présentation sur la Politique de l'Eau en France est animée par F. Erb-Marchal. Elle est annexée au présent compte-rendu.

Les grands principes de cette politique sont notés dans le Code de l'Environnement :

- L'eau est un bien commun
- Son usage appartient à tous
- La politique doit être transparente et participative (notamment par l'intermédiaire des Comités de Bassin)
- Principe du pollueur / payeur
- Principe de l'eau paie l'eau

Le Comité de Bassin est une assemblée qui regroupe les différents acteurs du bassin, publics comme privés. Fonctionnant comme un « Parlement de l'Eau », son objet est de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques à l'échelle du grand bassin hydrographique.

La politique de l'eau repose sur 4 axes :

- 1 : L'acquisition des connaissances. Objectif = Production et diffusion des données. Différenciation des acteurs pour la connaissance de la qualité et de la quantité des eaux superficielles et souterraines.
- 2 : La planification. Objectif = Définition des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource. Elaboration par le « Parlement de l'Eau » et mise en œuvre sectorielle.
- 3 : La politique financière par :
 - o L'Etat : actions d'intérêt commun, police...
 - o Les Agences de l'Eau : actions pour une gestion équilibrée, lutte contre pollution, restaurations milieux aquatiques, prélèvement de redevances auprès des usagers et notamment des pollueurs pour le financement d'actions favorables
 - o Les Communes : taxations sur factures d'eau
 - o Les Départements : assistance technique et soutien financier
 - o Les Régions : assistance technique et soutien financier, voire pas d'implication
- 4 : La Police de l'Eau : Objectif = Réglementation des activités susceptibles d'avoir des impacts sur la ressource (instruction, contrôle, réglementation territoriale). Différenciation entre les installations classées, les industries, les captages et la police administrative.

Sa gestion est décentralisée et se calque selon deux découpages du territoire national :

- Administratif : 18 régions > 106 départements > env. 35 000 communes pouvant être regroupées en syndicats (ce dernier niveau correspond à l'échelle du petit cycle de l'eau)
- Hydrographique : 6 bassins versants des fleuves (correspond à l'échelle du grand cycle de l'eau) > secteurs de travail

Exemple de la Région Grand Est : 1 Région, 3 bassins versants, 10 départements, 5200 communes et environ 5,5

4) WASSERPOLITIK IM FRANKREICH : ORGANISATION UND ARBEITSWEISE + VERWALTUNGSREFORM

F. Erb-Marchal stellt die Wasserpolitik in Frankreich vor. Die Präsentation ist als Anlage angefügt.

Die Grundprinzipien dieser Politik sind im Umweltgesetzbuch verankert:

- Wasser ist Gemeingut
- Jeder darf es nutzen
- Die Wasserpolitik muss transparent und partizipativ gestaltet werden (insbesondere mit Hilfe der Comités de Bassin)
- „Verschmutzer / Bezahler“-Prinzip
- „Wasser zahlt Wasser“-Prinzip

Das Comité de Bassin ist ein Gremium, das aus den verschiedenen, öffentlichen und privaten Akteuren des Bassins zusammengesetzt ist. Es spielt die Rolle eines „Wasserparlaments“, dessen Aufgabe es ist, die Ziele der Wasserbewirtschaftungspolitik und des Schutzes der aquatischen Naturräume im übergeordneten Einzugsgebiet in Einklang zu bringen.

Die Wasserpolitik basiert auf 4 Säulen

1. Die Wissensgewinnung. Ziel = Erhebung und Veröffentlichung von Daten. Differenzierung der Akteure nach Güte und Menge in Grund- und Oberflächengewässer.
2. Planung. Ziel = Erörterung der Hauptziele für eine ausgewogene Bewirtschaftung der Ressource. Erarbeitung durch das „Wasserparlament“ und Umsetzung in den einzelnen Bereichen.
3. Finanzierung durch:
 - o Staat: gemeinnützige Aktionen, Polizei...
 - o Agences de l'Eau: Abstimmung der Bewirtschaftung, Gewässerschutz, Renaturierung, Erhebung von Wasserentnahmeentgelt bei Nutzern und Verschmutzern und Finanzierung von Schutzmaßnahmen.
 - o Gemeinden: Gebühren aus Wasserverbrauch
 - o Départements: fachliche und finanzielle Unterstützung
 - o Régions: fachliche und finanzielle Unterstützung oder teilweise kein Engagement
4. Wasserpolizei: Ziel = Regelung der Aktivitäten mit möglichen Auswirkungen auf die Ressource (Erhebung, Überwachung, Regelung). Unterscheidung nach als gefährlich eingestuft Anlagen, Industrie, Wasserentnahmestellen und Verwaltungspolizei.

Die Wasserwirtschaftsverwaltung ist dezentral organisiert und richtet sich nach 2 Strukturtypen:

- Verwaltungsstruktur: 18 Regionen > 106 Départements > etwa 35.000 Kommunen, die z.T. als Zweckverbände organisiert sind (letzteres entspricht dem kleinen Wasserzyklus)
- Gewässerstruktur: 6 Gewässereinzugsgebiete (entspricht dem großen Wasserzyklus) > Arbeitsgebiete

Am Beispiel der Region Grand Est: 1 Région, 3 Einzugsgebiete, 10 Départements, 5.200 Kommunen und

Mio habitants.

NB : Ces attributions ne tiennent pas compte des masses d'eau souterraines

4 groupes d'acteurs :

- L'Etat, organisé suivant le découpage administratif intervient sur les 4 grands axes aux niveaux :
 - o National (Ministères),
 - o Régional (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement -DREAL),
 - o Bassin
 - o Départemental (Directions Départementales des Territoires - DDT)
- Les établissements publics :
 - o Agences de l'Eau (chargée de la connaissance, protection de la ressource, du secrétariat du Comité de Bassin et du financement),
 - o Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - ONEMA (expertise en particulier sur eaux superficielles, Police),
 - o Bureau de Recherches Géologiques et Minières - BRGM (expertise sur eaux souterraines, expertise en soutien à la Police),
 - o Instituts de recherche ...
- Les collectivités : Régions, Départements et Communes
- Les associations (ex : APRONA, Association pour la Relance Agronomique en Alsace - ARAA, Associations de protection de l'environnement ...)

Suite à la réforme territoriale, principales modifications affectant le groupe d'experts :

- Une DREAL par région (fusion des DREAL Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine). Pas de modification des attributions
- Création d'un service « Eau et biodiversité » à Metz

etwa 5,5 Mio. Einwohnen.

NB: die Grundwasserkörper werden bei dieser Aufzählung nicht berücksichtigt.

4 Akteurengruppen:

- Der Staat richtet sich nach der Verwaltungsstruktur bei der Umsetzung der Wasserpolitik:
 - o National (Ministerien)
 - o Regional (regionale Direktionen für Umwelt, Raumordnung und Wohnungswirtschaft – DREAL)
 - o Bassin (entspricht in etwa einem Einzugsgebiet)
 - o Departement (Bezirksdirektionen für die Territorien DDT)
- Die öffentlichen Anstalten:
 - o Agences de l'Eau (beauftragt mit Informationsgewinnung, Schutz der Ressource, Sekretariat des Comité de Bassin und Finanzierung),
 - o Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques – ONEMA (Kompetenzzentrum in Sachen Oberflächengewässer, Wasserpolizei),
 - o Bureau de Recherches Géologiques et Minières – BRGM (Fachberatung in Grundwasserfragen und fachtechnische Unterstützung der Wasserpolizei),
 - o Forschungsinstitute...
- Gebietskörperschaften: Regionen, Departements und Kommunen
- Verbände (z. B. Association pour la Relance Agronomique en Alsace - ARAA, Associations de protection de l'environnement ...)

Die Verwaltungsreform wird sich ebenfalls auf den Expertenausschuss auswirken :

- Eine DREAL pro Region (Fusion der DREAL Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine). Keine Änderung der Zuständigkeiten.
- Schaffung eines Referats „Wasser und Biodiversität“ in Metz

5) PRESENTATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SAGE ILL-NAPPE-RHIN

La présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ill-Nappe-Rhin, annexée au présent compte-rendu, est assurée par D. Rousset animatrice du SAGE Ill-Nappe-Rhin.

NB : L'actualité du SAGE Ill-Nappe-Rhin est consultable sous : www.sage-ill-nappe-rhin.alsace.

Le SAGE est une déclinaison locale des grandes orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – PAGD (qui définit les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques ainsi que les objectifs et les dispositions pour les atteindre) et le Règlement (qui définit des règles pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD) doivent être compatibles avec le SDAGE.

Ce document est rédigé par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE veille également à sa mise en œuvre et initie les débats. Des services de l'Etat, des industriels, des

5) PRÄSENTATION DES SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Das Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ill-Nappe-Rhin wird von D. Rousset, Referentin des SAGE Ill-Nappe-Rhin, vorgestellt. Die Präsentation ist als Anlage angefügt.

NB: Aktuelles zum SAGE Ill-Nappe-Rhin ist im Internet unter www.sage-ill-nappe-rhin.alsace zu finden.

Das SAGE ist eine lokale Umsetzung der Rahmenvorgaben des Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Der Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (Plan für Ausbau und nachhaltige Entwicklung) – PAGD (legt die regionalen Prioritäten in Sachen Wasser sowie die dafür erforderlichen Maßnahmen fest) und das Règlement (legt die Regeln für die Erreichung der Hauptziele des PAGD fest) müssen mit dem SDAGE konform sein.

Dieses Dokument wird von der lokalen Wasserkommission (CLE) aufgestellt. Die CLE kümmert sich um die Umsetzung der Maßnahmen und stößt die

usagers ainsi que des élus locaux y siègent d'où sa portée politique. Différentes structures peuvent être en charge du secrétariat.

La Région Grand Est est le maître d'ouvrage du SAGE III-Nappe-Rhin. Celui-ci couvre 322 communes. Ses enjeux sont notamment de :

- Garantir l'alimentation en eau potable
- Disposer d'une eau de qualité pour les industries
- Protéger les bâtis contre les inondations
- Préserver les zones humides

Exemples de projets du SAGE III-Nappe-Rhin :

- Reconquête de la qualité de la nappe dans les aires d'alimentation de captages avec l'appui technique de l'APRONA. Mise en place de plans d'actions à destination des mondes agricoles (conseil, formation, amélioration des pratiques...) et non-agricoles (convention de rejet, soutien aux communes dans leurs démarches zéro-pesticides).
- Stocamine : Consultation de la CLE dans le cadre de du déstockage.
- Calcoduc : Travail sur le principe de non transfert des pollutions (rejets salins)
- Géothermie. Prévention contre les pollutions et les conflits d'usages.

Debatte an. Sie setzt sich aus Vertretern von Staatsbehörden, Industriebetrieben, Verbrauchern und örtlichen Abgeordneten zusammen. Das Sekretariat kann von verschiedenen Mitgliedern übernommen werden.

Die Region Grand Est ist Auftraggeber des SAGE III-Nappe-Rhin. Betroffen sind 322 Gemeinden. Ziel ist es u.A.:

- die Wasserversorgung sicher zu stellen
- hochwertiges Brauchwasser bereit zu stellen
- Gebäude gegen Überflutungen zu schützen
- Feuchtgebiete zu erhalten.

Beispielhafte Projekte des SAGE III-Nappe-Rhin:

- Wiederherstellung der Grundwasserqualität in Eintragsgebieten von Förderbrunnen mit fachlicher Unterstützung der APRONA. Einführung von Maßnahmenplänen im landwirtschaftlichen (Beratung, Weiterbildung, Verbesserung der Praxis...) und nicht landwirtschaftlichen Bereich (Emissionsvereinbarungen, Unterstützung der Kommunen beim Verzicht auf PSM)
- Stocamine: Anhörung der CLE im Rahmen der Auslagerung
- Clacoduc: Erarbeitung der Randbedingungen für die Unterbindung der Verlagerung der Salz-Belastung
- Geothermie: Schutz gegen Verschmutzungen und Nutzungskonflikte

6) TRAVAUX DU RÉSEAU LOGAR

E. Hildenbrand anime la présentation sur les travaux du partenariat LOGAR. La présentation est annexée au présent compte-rendu.

Une réunion du Comité Technique a eu lieu depuis la dernière rencontre du Comité d'experts. Depuis les simulations réalisées en 2015, les travaux réalisés sont :

- La correction de la situation initiale (2009)
- La nouvelle simulation de la situation initiale
- Scénario 6.1a : la mise en œuvre du scénario « Réduction des fertilisations de 20% sur le maïs en grain »
- Scénario 6.2a : « mise en place de CIPAN sur céréales, maïs ensilage et pommes de terre » dans les déclinaisons suivantes:
 - o sans culture intermédiaire,
 - o avec légumineuse,
 - o avec mélanges,
 - o avec moutarde favorable
 - o avec moutarde non favorable.

La différence de lessivage des nitrates par rapport à la situation initiale est présentée sur une carte. Une stabilisation du phénomène de lessivage est observée à l'horizon 2050.

Les résultats du lessivage sont présentés graphiquement pour chaque scénario. La situation la plus favorable est celle où on réduit la fertilisation de 20%. La 2^{ème} plus efficace est celle où on utilise la moutarde implantée dans des conditions favorables.

Quand on le questionne sur la méthode pour estimer le pourcentage de réduction de 20%, E. Hildenbrand répond que ce chiffre est un compromis déterminé par l'ARAA : 20% de réduction provoquerait une réduction de

6) ARBEITEN DES NETZWERKS LOGAR

E. Hildenbrand stellt die Arbeiten im Rahmen des Netzwerks LOGAR vor. Die Präsentation ist dem Protokoll als Anlage angefügt.

Der Fachausschuss hat einmal getagt seit der letzten Expertenausschusssitzung. Seit den Modellierungen im Jahr 2015 wurden nachfolgende Arbeiten durchgeführt:

- die Anpassung der Ausgangssituation (2009)
- neue Modellierung der Ausgangssituation
- Szenario 6.1: Modellierung der „Reduktion der Düngemengen um 20 % auf Flächen zum Anbau von Körnermais“
- Szenario 6.2: „Zwischenfruchtanbau nach Getreide, Silomais und Kartoffeln“ von folgenden Zwischenfruchtvarianten:
 - o keine Zwischenfrucht
 - o Leguminosen
 - o Mischungen
 - o Senf (gut)
 - o Senf (ungünstig)

Die Unterschiede in der Nitratauswaschung im Vergleich zur Ausgangssituation sind kartenmäßig dargestellt. Bis 2050 dürfte eine Stabilisierung des Auswaschungsphänomens eintreten.

Die Ergebnisse der Nitratauswaschungsberechnungen sind für die verschiedenen Szenarien graphisch dargestellt. Die Variante mit der um 20% reduzierten Düngung ist besonders effizient. An 2. Stelle kommt die Zwischenfruchtvariante Senf unter guten Bedingungen.

E. Hildenbrand weist darauf hin, dass die 20 % Minderung der Düngemengen von der ARAA als Kompromiss vorgeschlagen wurde: 20 % weniger Düngung dürften Ertragseinbußen von rd. 4% zur Folge haben und sich

productivité de 4% ce qui reste acceptable pour les producteurs.

Un pré-rapport de cette étude est en cours de relecture et sera téléchargeable sur le site LOGAR. Les résultats seront communiqués à l'automne 2016, après validation par le Comité Technique.

Par ailleurs, la présidence du réseau LOGAR sera reprise par la Région Grand Est à l'automne 2016, ce qui donnera lieu à la rédaction d'un rapport d'activités sur les trois années de présidence du Bade-Wurtemberg.

daher in einer Größenordnung bewegen, die von den Landwirten in Kauf genommen werden müsste.

Eine Vorstudie wird derzeit geprüft und wird auf der Internetseite LOGAR zur Verfügung gestellt. Die Ergebnisse werden im Herbst 2016 nach Zustimmung des Fachausschusses veröffentlicht.

Im Übrigen wird die Region Grand Est den Vorsitz des Netzwerks LOGAR im Herbst 2016 übernehmen. Die Arbeiten unter dreijährigem baden-württembergischem Vorsitz werden in einem Bericht zusammengefasst.

7) PROJET ERMES-RHIN

L. Détolle énonce que les partenaires préparent leurs campagnes de prélèvement (prévues entre les mois d'août et d'octobre 2016). Suivant les différents résultats d'appels d'offres, une liste commune des polluants émergents est en cours d'élaboration. Cette liste sera arrêtée lors du prochain COPIL prévu le 2 juin à la Région.

Une réflexion sur le développement du site www.ermes-rhin.eu commencera avant l'été pour un développement à l'automne 2016 et un début de bancarisation des données au printemps 2017.

Par ailleurs, la première mouture de la convention INTERREG devrait être remise à l'APRONA à la fin du mois de juin 2016. Après rédaction et signature par les différents partenaires, un premier versement du FEDER pourrait avoir lieu avant l'automne 2016.

7) PROJEKT ERMES-RHEIN

L. Détolle berichtet, dass die Partner die Beprobungskampagne vorbereiten (Durchführung ist August und Oktober 2016 geplant). Die Parameterliste von neuen Stoffen ist in Arbeit und wird auf der Grundlage der Angebote überarbeitet. Die Liste wird in der nächsten LA-Sitzung vom 2. Juni bei der Region verabschiedet.

Vor der Sommerpause werden erste Überlegungen zur Webseite www.ermes-rhin.eu in Angriff genommen. Die Entwicklung soll im Herbst 2016 und die Datenspeicherung ab Frühjahr 2017 beginnen.

Der erste Entwurf der INTERREG-Vereinbarung wird der APRONA Ende Juni 2016 übermittelt. Nach der Überarbeitung und Unterzeichnung durch die verschiedenen Partner könnte die erste Überweisung von FEDER im Herbst 2016 stattfinden.

8) INDICATEURS TRANSFRONTALIERS

Cette semaine, l'APRONA a envoyé les conventions à chaque partenaire pour signature.

Chaque partenaire participera à la hauteur de 15 750,00 € pour couvrir les frais d'exploitation des données, de traduction et de publication.

La prochaine réunion aura lieu avec le sous-groupe de travail « Groupe Agricole » le 20 septembre prochain. L'objet est de traiter des 7 indicateurs spécifiques à la problématique agricole (ex : Prairies permanentes ; Agriculture biologique ; Diversité des cultures des terres arables).

Pour rappel, la publication des résultats est attendue pour la fin d'année 2018.

8) GRENZÜBERSCHREITENDE INDIKATOREN

Die APRONA hat die Vereinbarungen den Partnern im Laufe dieser Woche versendet.

Jeder Partner wird Eigenleistungen in Höhe von 15.750 € aufbringen. Diese Mittel sind für Datenauswertung, Übersetzung und Veröffentlichung vorgesehen.

Die nächste Sitzung zusammen mit der „Unterarbeitsgruppe Landwirtschaft“ wird am 20. September stattfinden. 7 spezifische Landwirtschaftsindikatoren sollen in diesem Termin bearbeitet werden (z.B. Dauergrünland; Biolandbau; Anbaudiversifizierung).

Zur Erinnerung: die Ergebnisse sollen Ende 2018 veröffentlicht werden.

9) POINT DIVERS

« Journée Métabolites »

S. Schmitt annonce l'organisation d'une journée ou demi-journée sur les métabolites à l'APRONA en septembre 2016. Celle-ci a pour vocation à regrouper les experts sur la thématique de la bonne valorisation des données.

Les partenaires allemands et suisses sont aussi conviés.

9) VERSCHIEDENES

« Tag der Metaboliten »

S. Schmitt kündigt die Organisation einer eintägigen oder halbtägigen Veranstaltung zum Thema Metaboliten bei der APRONA im September 2016. Experten auf diesem Spezialgebiet sollen zielführende Auswertungsansätze erläutern. Die deutschen und schweizerischen Partner sind ebenfalls eingeladen.

Poster « Polluants émergents »

C. Baierer propose de soumettre pour avis au groupe d'experts un poster sur le thème des polluants émergents qui sera présenté par le BRGM dans le cadre de la journée des hydrogéologues à Montpellier prévue au mois de septembre 2016. Celui-ci doit être rendu officiellement début juillet 2016. obligé

Poster „neue Schadstoffe“

C. Baierer beabsichtigt, ein Poster zum Thema „neue Schadstoffe“ dem Expertenausschuss zur Stellungnahme übermitteln. Der Poster soll im Rahmen der Hydrogeologen-Tagung in Montpellier im September 2016 vorgestellt werden. Offizieller Abgabetermin ist Anfang Juli 2016.

10) DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNIONS

La prochaine réunion se tiendra le :

Mardi 18 octobre 2016 à Karlsruhe

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Présentation de la Politique de l'Eau en Allemagne (par la LUBW et la SGD-Süd)
- Présentation d'un lysimètre
- Présentation d'une simulation d'un cas de pollution par des composés perfluorés.

La Suisse présentera la politique de l'eau lors de la réunion suivante

10) NÄCHSTER SITZUNGSTERMIN UND -ORT

Die nächste Sitzung findet statt

am Dienstag, den 18. Oktober 2016 in Karlsruhe

Nachfolgende Tagesordnung ist vorgesehen:

- Präsentation der Wasserpolitik in Deutschland (LUBW und SGD-Süd)
- Ortsbegehung eines Lysimeters
- Präsentation eines PFC-Schadenfalls

Die Schweiz wird die Wasserpolitik in der übernächsten Sitzung vorstellen.

*Rédaction / Aufgestellt: APRONA, Laurane DÉTOLLE
Traduction / Übersetzung: LUBW, Michel WINGERING*

Annexe 1:

Programme de travail prévisionnel 2016-2018
du Groupe d'Experts Ressources en Eau

DREAL

Anhang 1:

Entwurf des Arbeitsprogramms 2016-2018
des Expertenausschusses Wasserressourcen

DREAL

Projet de programme de travail 2016-2018 du Groupe d'Experts Ressources en Eau

	2016		2017			2018	
	F	D CH	F	D CH			
1°) Présentation par chaque partie de la politique de l'eau : organisation et missions, production et diffusion des données							
2°) Présentation par chaque partie des mesures de protection ou de restauration de la qualité de l'eau de la nappe rhénane (plans de gestion ou équivalent)				F D CH	x		x
3°) Retour d'expérience sur les initiatives locales pour la protection ou la restauration de la qualité de l'eau des captages (réussites, échecs, perspectives)					F D CH		x
4°) Compilation de la réglementation internationale applicable à l'utilisation des ressources en eau transfrontalières					F D CH		F D CH
5°) Echanges sur les micropolluants et les transferts nappe-rivière	Via les travaux sur les points 2°, 3°) et 6°)						
6°) Suivi de l'avancement des travaux du partenariat Logar, du projet Interreg V ERMES, du projet Indicateurs transfrontaliers, etc.	x		x			x	x

Annexe 2:

Présentation Powerpoint « Politique de l'eau en France »


DREAL

Anhang 2:

PowerPoint-Präsentation « Wasserpolitik in Frankreich »

DREAL

Politique de l'eau en France



Françoise ERB-MARCHAL
DREAL Alsace Champagne
Ardenne Lorraine
31 mai 2016



PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-
ARDENNE-LORRAINE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

www.alsace-champagne-ardenne-lorraine.developpement-durable.gouv.fr

Politique de l'eau en France

1. Grands principes et enjeux
2. Axes fondamentaux
3. Gouvernance et acteurs
4. Réforme territoriale
5. International Rhin



1. Les grands principes

- L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation
- L'usage de l'eau appartient à tous
- Pollueur = payeur et l'eau paie l'eau
- Politique transparente et participative



1. Les grands enjeux

- Préservation de la ressource et des milieux aquatiques
- Reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Sécurisation de l'approvisionnement



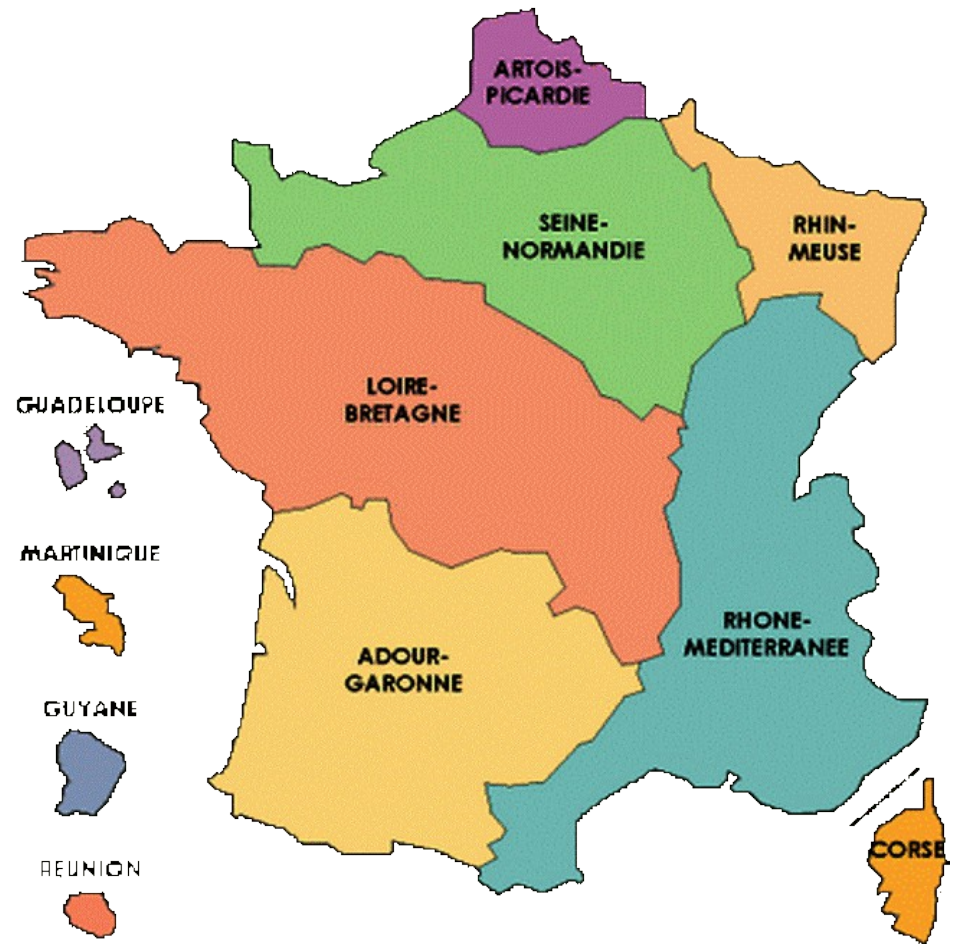
2. Les axes fondamentaux

- Connaissance
- Planification
- Politique financière
- Police de l'eau



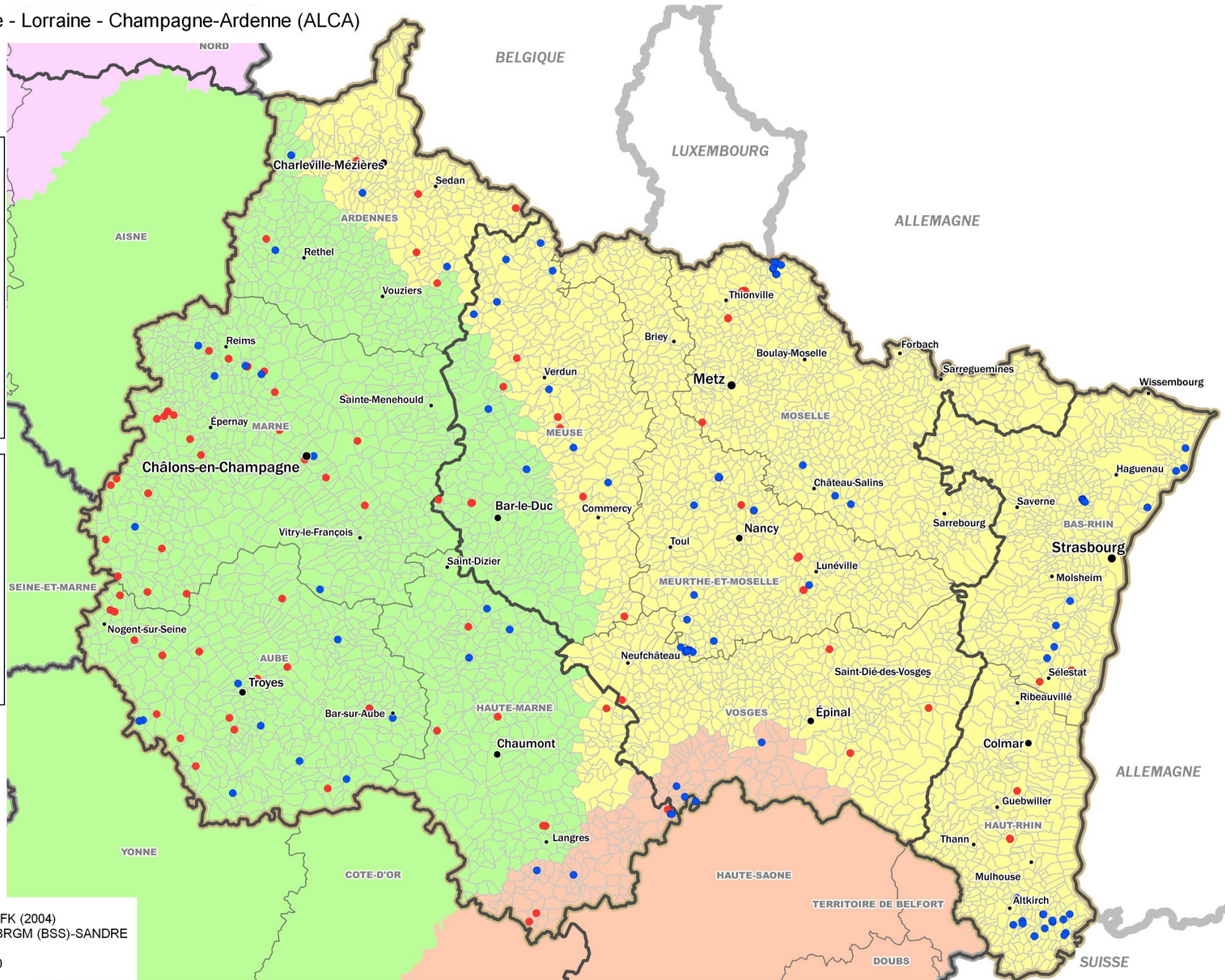
3. Gouvernance

- Décentralisée
- 2 découpages : administratif et hydrographique



PREFET
DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-
ARDENNE-LORRAINE

Région Alsace - Lorraine - Champagne-Ardenne (ALCA)



Légende :

- Préfecture de région
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture
- Limite de commune
- Limite de département
- Limite de région
- ▭ Limite de la région ALCA
- ▭ Limite des autres régions 2016
- ▭ Limite d'Etat

Captages prioritaires :

- Captages Grenelle
- Captages Conférence Environnementale

Circonscription administrative de bassin :

- ARTOIS-PICARDIE
- RHIN-MEUSE
- RHONE-MEDITERRANEE
- SEINE-NORMANDIE

0 25 50 km

Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
Sources : Agences de l'eau (RM-RMC-SN)-BRGM (BSS)-SANDRE
Créé le 12/03/2015 par DREAL Lorraine
Echelle numérique (Format A3) : 1/1 140 000

3. Les acteurs

- Etat :

- Ministères Environnement, Agriculture, Santé, Industrie...
- **D**irections **R**égionales de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement (dans chaque région + bassin)
- **D**irections **D**épartementales des **T**erritoires

- Etablissements publics

Agences de l'eau, **O**ffice **N**ational de l'**E**au et des **M**ilieus **A**quatiques, **B**ureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières, Instituts de recherche...

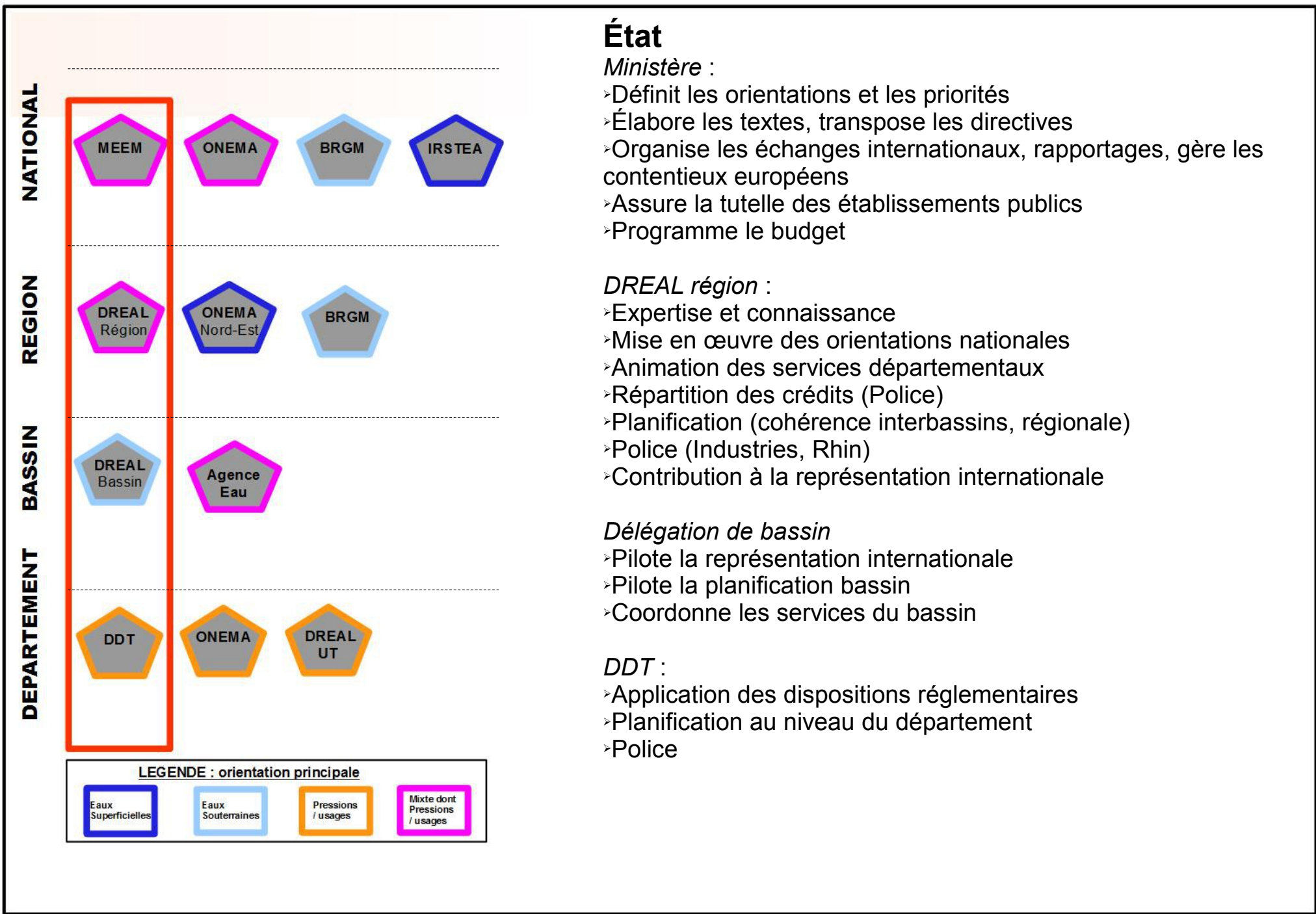
- Collectivités

Régions, Départements, Communes

- Associations

Association de **P**rotection de la **N**appe phréatique d'**A**lsace, Association pour la **R**elance **A**gronomique en **A**lsace, Associations de protection de l'environnement (Alsace Nature...)





État

Ministère :

- › Définit les orientations et les priorités
- › Élabore les textes, transpose les directives
- › Organise les échanges internationaux, rapportages, gère les contentieux européens
- › Assure la tutelle des établissements publics
- › Programme le budget

DREAL région :

- › Expertise et connaissance
- › Mise en œuvre des orientations nationales
- › Animation des services départementaux
- › Répartition des crédits (Police)
- › Planification (cohérence interbassins, régionale)
- › Police (Industries, Rhin)
- › Contribution à la représentation internationale

Délégation de bassin

- › Pilote la représentation internationale
- › Pilote la planification bassin
- › Coordonne les services du bassin

DDT :

- › Application des dispositions réglementaires
- › Planification au niveau du département
- › Police

NATIONAL



REGION

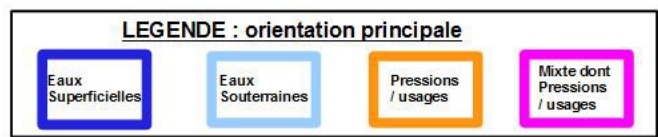


BASSIN



DEPARTEMENT

* contribution au réseau DCE



Connaissance

Objectif : Produire et diffuser les données

Ex : DCE : déterminer l'état des masses d'eau

- Programme de surveillance 2016-2021
- Etat des lieux 2013

Cours d'eau et des plans d'eau

- Débits et niveaux : **DREAL région** (régie)
- Qualité : **AERM** (marchés) + DREAL région (régie - invertébrés, diatomées, macrophytes) + ONEMA (régie – poisson)

Eaux souterraines

- Niveaux : **Délégation de bassin** (convention) + BRGM/APRONA (régie)
- Qualité : **AERM** (marchés)

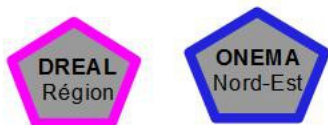
- Réseaux de surveillance, campagnes de mesures
- Bases de données, modèles, études
- Outils de diffusion (données publiques)

NATIONAL

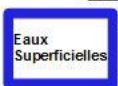
REGION

BASSIN

DEPARTEMENT



LEGENDE : orientation principale



Planification

Objectif : définir les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource

« Parlements » de l'eau :
Comité de bassin (SDAGE) : Etat, collectivités, usagers

Consultation du public

DCE

- plan de gestion de bassin (SDAGE 2016-2021)
- programme de mesures bassin
- programme d'action départemental (agriculture, assainissement, industrie, hydromorphologie)

Mise en œuvre des politiques sectorielles :

Nitrates : définition zones vulnérables (DREAL bassin) + programme d'action national (MEEM) + programme d'action régional (DREAL région)

Captages : définition des captages prioritaires (DREAL bassin+région), programme d'action (communes)

NATIONAL

REGION

BASSIN

DEPARTEMENT

Police

Objectif : réglementer les activités susceptibles d'avoir un impact

- Instruction (déclarations, autorisations, etc.)
- Contrôle
- Réglementation territoriale (nitrates, assainissement, captages, etc.)

Installations, ouvrages, travaux, activités : DDT sauf Rhin (DREAL) et ONEMA

Industries : DREAL sauf élevages (DDCSPP)

Captages : ARS

Police administrative (préfet) et judiciaire (parquet)



LEGENDE : orientation principale



Financement

Etat : police, cours d'eau domaniaux, actions d'intérêt commun (interbassins, connaissance...)

Agences de l'eau : actions pour une gestion équilibrée, lutte contre pollution, restauration des milieux aquatiques, production données eau

→ programme d'intervention (Xème programme 2013-2018)

→ solidarité financière (redevances/aides)

NATIONAL



REGION

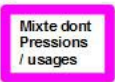


BASSIN



DEPARTEMENT

LEGENDE : orientation principale vue d'Alsace



Financement (suite)

- Communes : collecte et traitement eau potable et eaux usées (facture d'eau du consommateur)
- Départements : compétence solidarité territoriale
assistance technique et/ou soutien financier pour l'entretien et la restauration des cours d'eau, l'eau potable, l'assainissement
- Régions : compétence environnement et aménagement du territoire (choix d'intervention variable selon les régions)



4. Réforme territoriale

Fusion des régions Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine

Depuis le 1^{er} janvier 2016

DREAL =

DREAL Alsace + DREAL Champagne Ardenne + DREAL Lorraine y compris Délégation de bassin

A partir du 1^{er} juillet 2016

Service eau, biodiversité, paysage =

Pôle eau Meuse-Rhin et connaissance
→ À Metz

Pôle eau Seine-Normandie
→ A Châlons en Champagne

Mission axe rhénan eau et biodiversité
→ A Strasbourg

Délégation de bassin → À Metz

Mission animation régionale polices de l'eau et de la nature → À Metz

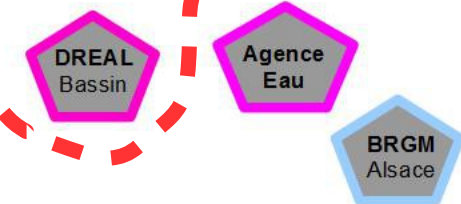
NATIONAL



REGION



BASSIN



DEPARTEMENT



LEGENDE : orientation principale



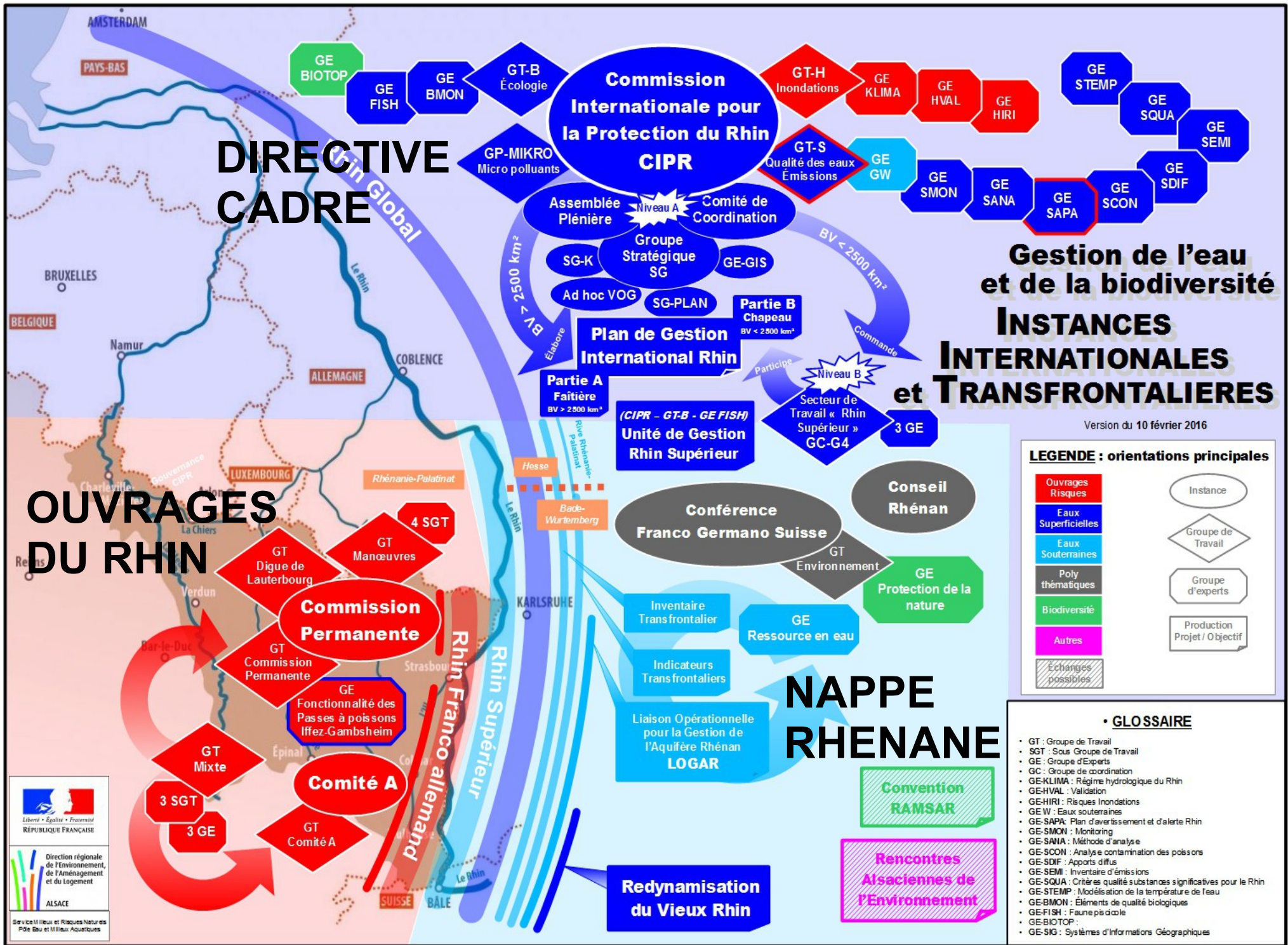
5. International et transfrontalier

3 axes :

- Coordination demandée DCE dans chaque district international
→ plan de gestion faîtier
- Echanges d'informations ou d'expériences entre experts
- Contribution à des projets d'intérêt commun

Dans le cadre de conventions internationales





DIRECTIVE CADRE

OUVRAGES DU RHIN

Commission Internationale pour la Protection du Rhin CIPR

Gestion de l'eau et de la biodiversité INSTANCES INTERNATIONALES ET TRANSFRONTALIERES

Version du 10 février 2016

LEGENDE : orientations principales

Ouvrages Risques	Instance
Eaux Superficielles	Groupe de Travail
Eaux Souterraines	Groupe d'experts
Poly thématiques	Production Projet / Objectif
Biodiversité	
Autres	
Echanges possibles	

GLOSSAIRE

- GT : Groupe de Travail
- SGT : Sous Groupe de Travail
- GE : Groupe d'Experts
- GC : Groupe de coordination
- GE-KLIMA : Régime hydrologique du Rhin
- GE-HVAL : Validation
- GE-HIRI : Risques Inondations
- GE-W : Eaux souterraines
- GE-SAPA : Plan d'avertissement et d'alerte Rhin
- GE-SMON : Monitoring
- GE-SANA : Méthode d'analyse
- GE-SCON : Analyse contamination des poissons
- GE-SDIF : Apports diffus
- GE-SEMI : Inventaire d'émissions
- GE-SQUA : Critères qualité substances significatives pour le Rhin
- GE-STEMP : Modélisation de la température de l'eau
- GE-BMON : Éléments de qualité biologiques
- GE-FISH : Faune piscicole
- GE-BIOTOP :
- GE-SIG : Systèmes d'Informations Géographiques



NAPPE RHENANE

Redynamisation du Vieux Rhin

Convention RAMSAR

Rencontres Alsaciennes de l'Environnement

Conférence Franco Germano Suisse

Conseil Rhénan

Inventaire Transfrontalier

Indicateurs Transfrontaliers

Liaison Opérationnelle pour la Gestion de l'Aquifère Rhénan LOGAR

GE Ressource en eau

GE Protection de la nature

Partie A Faïtière BV > 2500 km²

(CIPR - GT-B - GE FISH) Unité de Gestion Rhin Supérieur

Partie B Chapeau BV < 2500 km²

Plan de Gestion International Rhin

Assemblée Plénière Niveau A

Comité de Coordination

Groupe Stratégique SG

Ad hoc VOG SG-PLAN

Partie A Faïtière BV > 2500 km²

Partie B Chapeau BV < 2500 km²

Partie A Faïtière BV > 2500 km²

(CIPR - GT-B - GE FISH) Unité de Gestion Rhin Supérieur

Partie A Faïtière BV > 2500 km²

(CIPR - GT-B - GE FISH) Unité de Gestion Rhin Supérieur

Partie A Faïtière BV > 2500 km²

(CIPR - GT-B - GE FISH) Unité de Gestion Rhin Supérieur

Partie A Faïtière BV > 2500 km²

(CIPR - GT-B - GE FISH) Unité de Gestion Rhin Supérieur

Partie A Faïtière BV > 2500 km²

(CIPR - GT-B - GE FISH) Unité de Gestion Rhin Supérieur

Partie A Faïtière BV > 2500 km²

(CIPR - GT-B - GE FISH) Unité de Gestion Rhin Supérieur

Partie A Faïtière BV > 2500 km²

(CIPR - GT-B - GE FISH) Unité de Gestion Rhin Supérieur

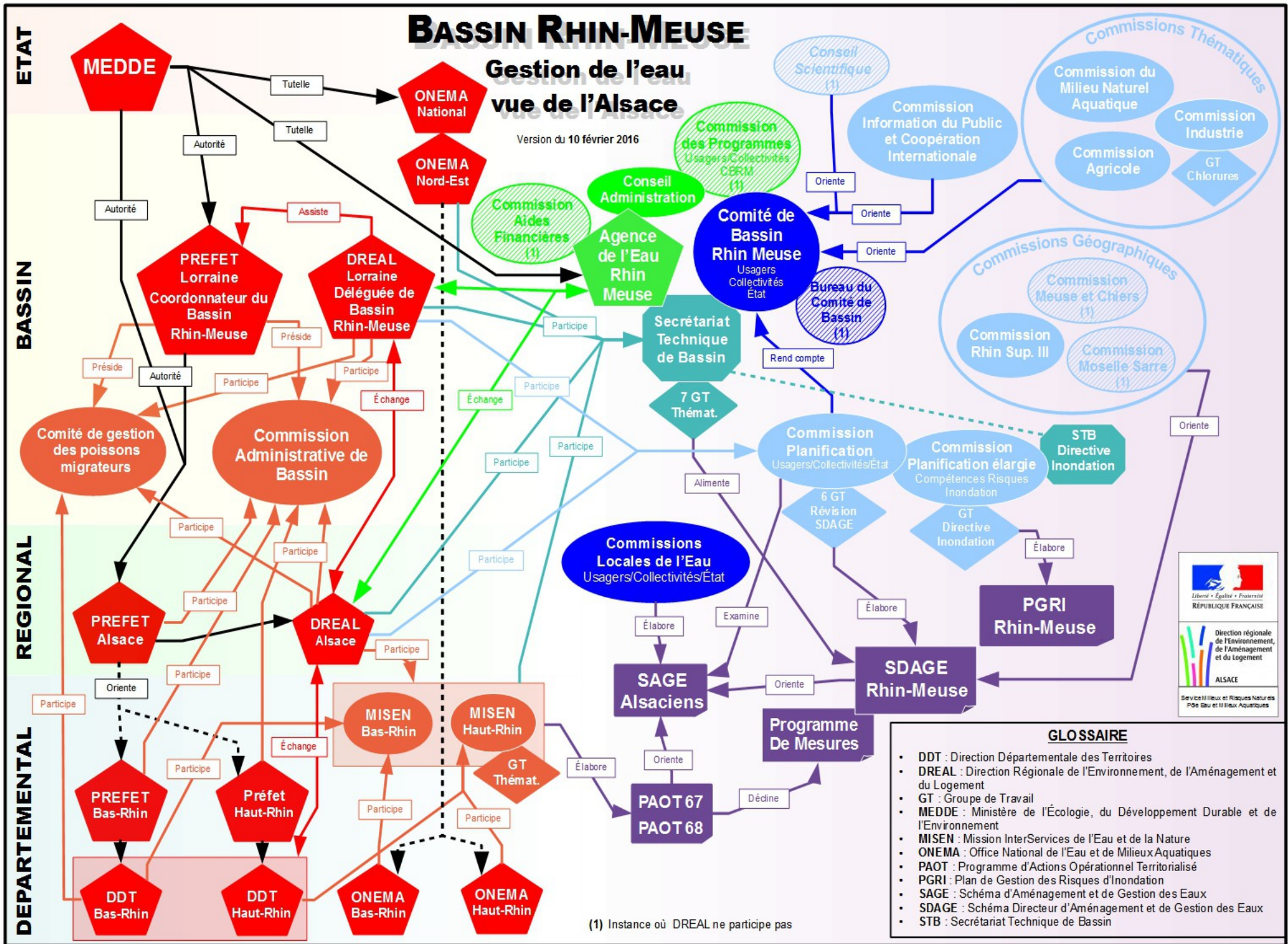
Merci pour votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-
ARDENNE-LORRAINE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

www.alsace-champagne-ardenne-lorraine.developpement-durable.gouv.fr



(1) Instance où DREAL ne participe pas

- ### GLOSSAIRE
- DDT : Direction Départementale des Territoires
 - DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 - GT : Groupe de Travail
 - MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Environnement
 - MISEN : Mission InterServices de l'Eau et de la Nature
 - ONEMA : Office National de l'Eau et de Milieux Aquatiques
 - PAOT : Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé
 - PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
 - SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 - SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 - STB : Secrétariat Technique de Bassin

Eau - Masses d'eau souterraines (unité d'évaluation de la DCE) de niveau 1

Région Alsace - Lorraine - Champagne-Ardenne (ALCA)

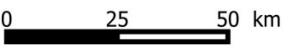
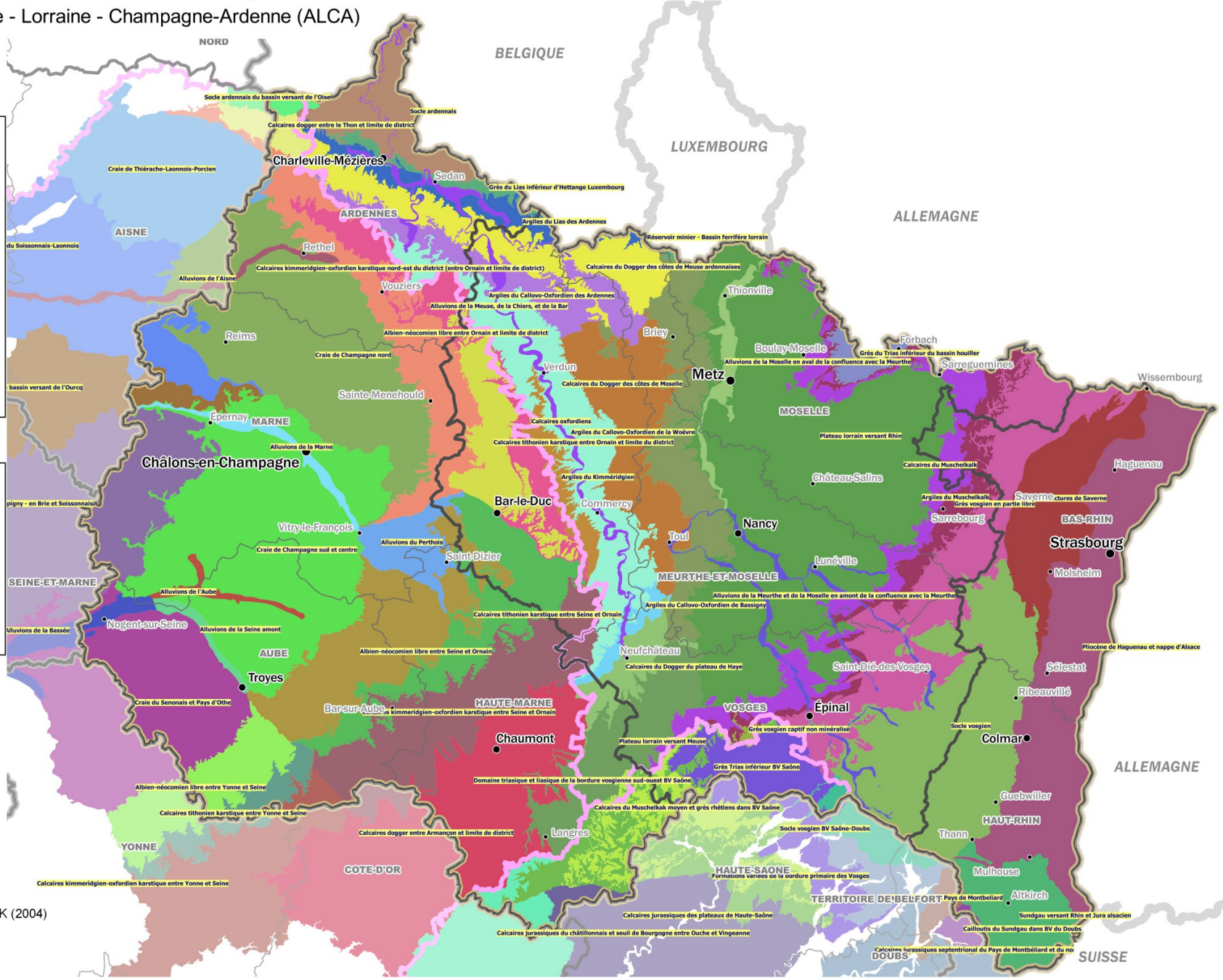


Légende :

- Préfecture de région
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture
- Limite de département
- Limite de région
- Limite de la région ALCA
- Limite des autres régions 2016
- Limite d'Etat
- Limite de circonscription administrative

Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Le niveau 1 est attribué à tout ou partie de la première masse d'eau rencontrée depuis la surface.



Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
 Source : SANDRE
 Créé le 12/03/2015 par DREAL Lorraine
 Echelle numérique (Format A3) : 1/1 140 000

Eau - Qualité des eaux souterraines - Etat chimique des masses d'eau souterraines libres Etat des lieux 2013

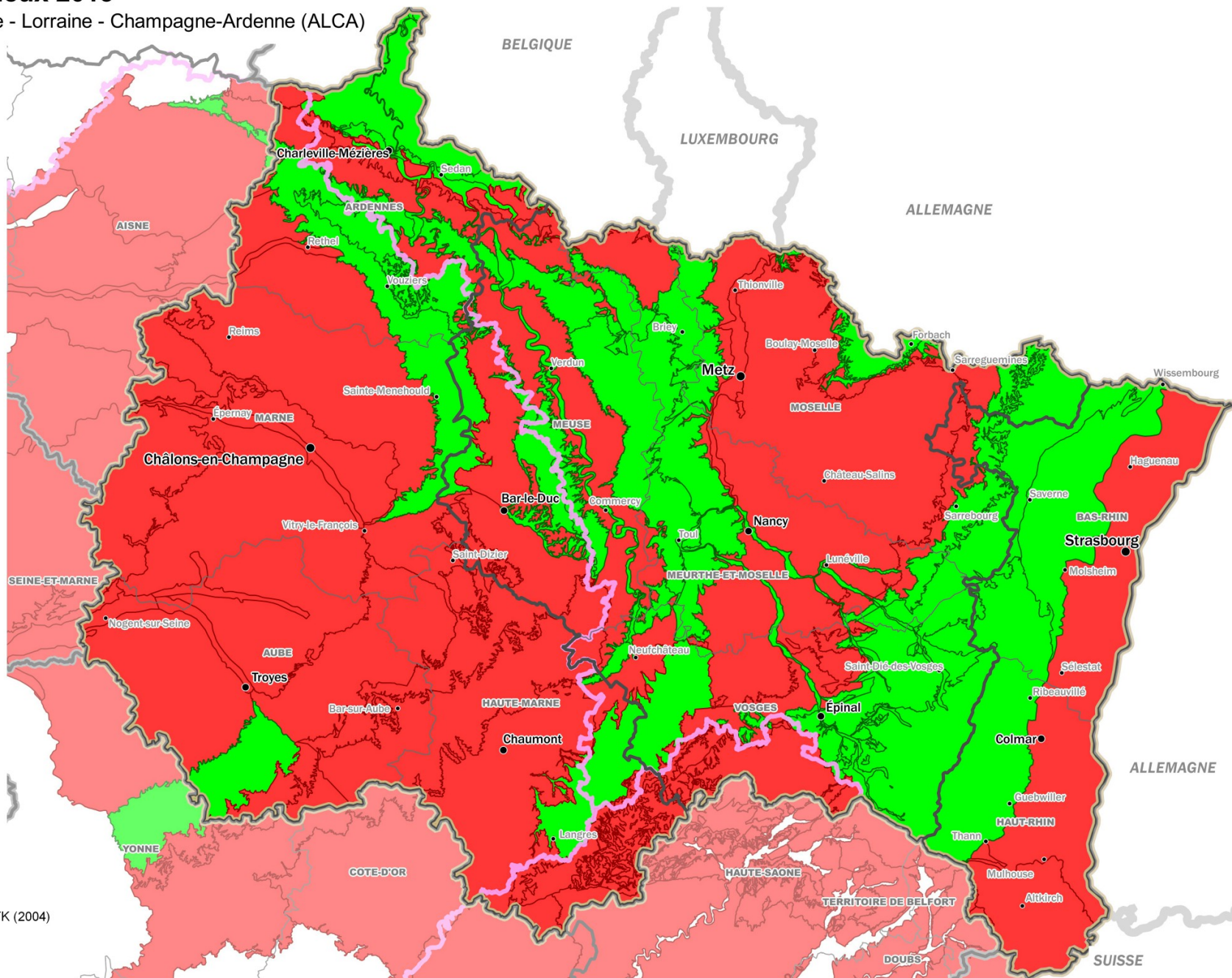
Région Alsace - Lorraine - Champagne-Ardenne (ALCA)

Légende :

- Préfecture de région
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture
- Limite de département
- Limite de région
- ▭ Limite de la région ALCA
- ▭ Limite des autres régions 2016
- ▭ Limite d'Etat
- ▭ Limite circonscription de bassin

État chimique :

- BON
- MEDIOCRE



0 25 50 km

Eau - Masses d'eau de surface "rivières et plans d'eau" (unité d'évaluation de la DCE)

Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine (ACAL)

Légende :

- Préfecture de région
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture
- ▭ Limite de la région ACAL

Masses d'eau "plans d'eau" :

- Lac
- Barrage et Réservoir et Lac (à la fois)
- ◆ Barrage
- Réservoir
- ◆ Étang
- ▼ Gravière
- ◆ Bassin
- ▲ Retenue

Masses d'eau "rivières"

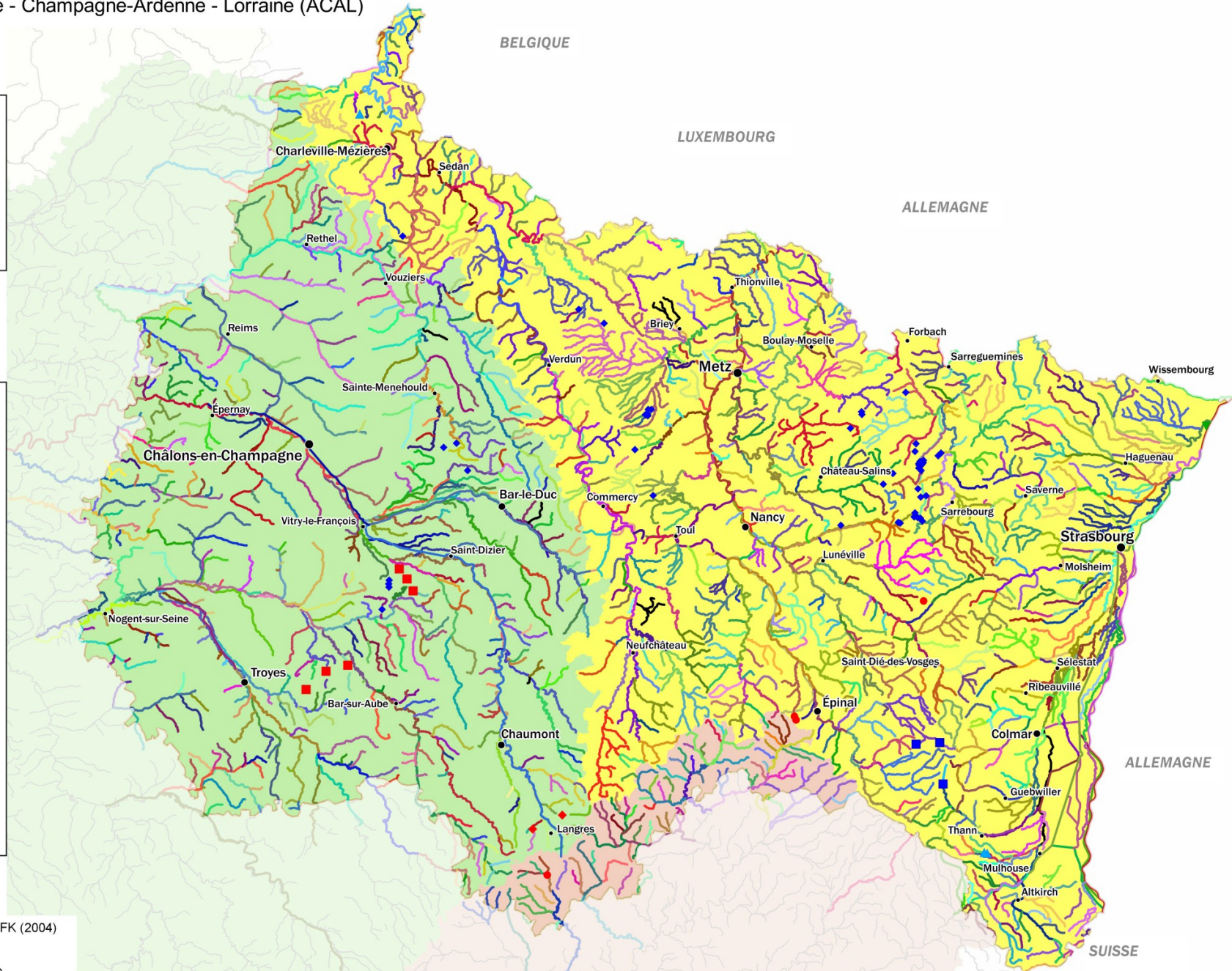
Une masse d'eau de rivière est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre Eau (DCE).
NB: Les couleurs choisies permettent de distinguer les masses d'eau les unes des autres et n'ont pas d'autre signification.

Circonscription administrative de bassin :

- RHIN-MEUSE
- RHONE-MEDITERRANEE
- SEINE-NORMANDIE

0 25 50 km

Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
Source : SANDRE
Créé le 07/04/2015 par DREAL Lorraine
Echelle numérique (Format A3) : 1/1 140 000





Eau - Qualité des eaux superficielles - État écologique des cours d'eau État des lieux 2013 (masses d'eau naturelles et fortement modifiées)

Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine (ACAL)

Légende :

- Préfecture de région
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture
- ▭ Limite de la région ACAL

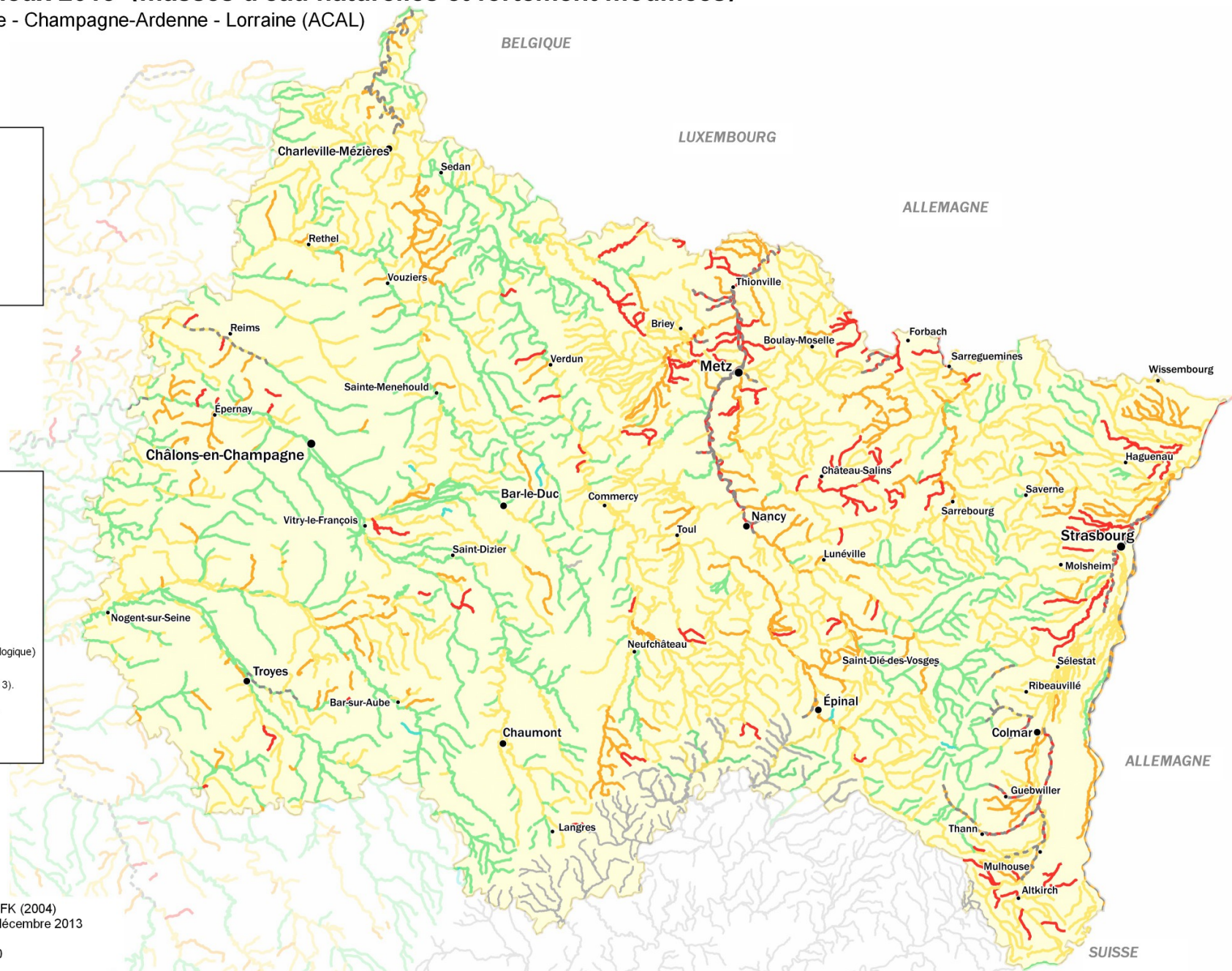
État écologique :

- Très bon
- Bon état
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Information insuffisante
- masse d'eau fortement modifiée (potentiel écologique)

Données des agences de l'eau (décembre 2013).
Données incomplètes pour la circonscription administrative de bassin Rhône-Méditerranée.
La carte sera mise à jour ultérieurement.

0 25 50 km

Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
Sources : Agences de l'eau (RM-SN-RMC)-décembre 2013
Créé le 07/04/2015 par DREAL Lorraine
Echelle numérique (Format A3) : 1/1 140 000



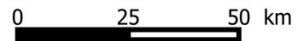
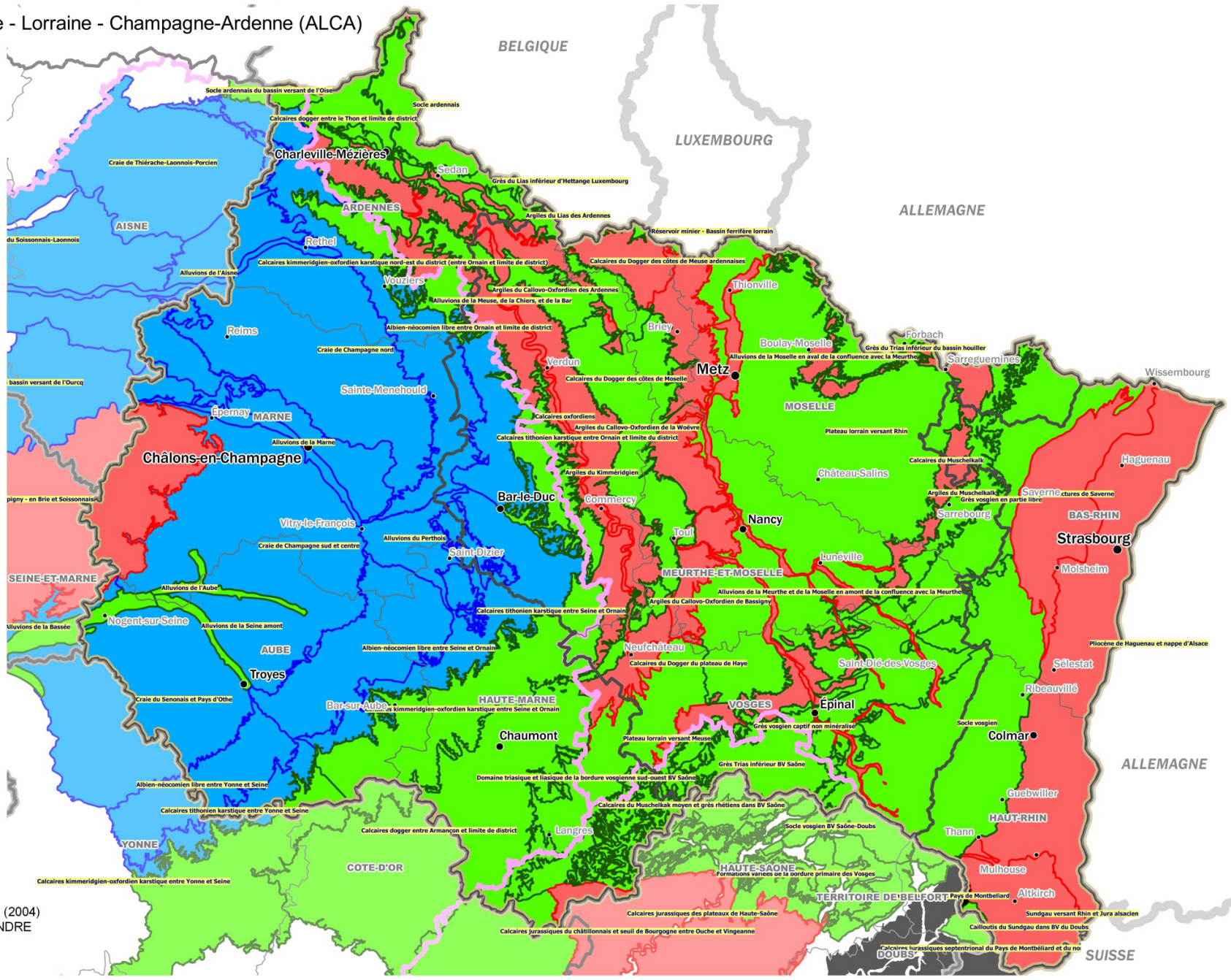
Eau - Objectif de qualité chimique des masses d'eaux souterraines (niveau 1) Échéance SDAGE (2010-2015)

Région Alsace - Lorraine - Champagne-Ardenne (ALCA)

Légende :

- Préfecture de région
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture
- Limite de département
- Limite de région
- Limite de la région ALCA
- Limite des autres régions 2016
- Limite d'Etat
- Limite de circonscription administrative

- ### Échéance Bon État chimique :
- 2015
 - 2021
 - 2027



Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
Sources : Agences de l'eau (RM-SN-RMC)-SANDRE
Créé le 12/03/2015 par DREAL Lorraine
Echelle numérique (Format A3) : 1/1 140 000

Eau - Objectif de qualité écologique des masses d'eaux superficielles (masses d'eau naturelles et fortement modifiées) Échéance SDAGE (2010-2015)

Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine (ACAL)

Légende :

- Préfecture de région
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture
- ▭ Limite de la région ACAL

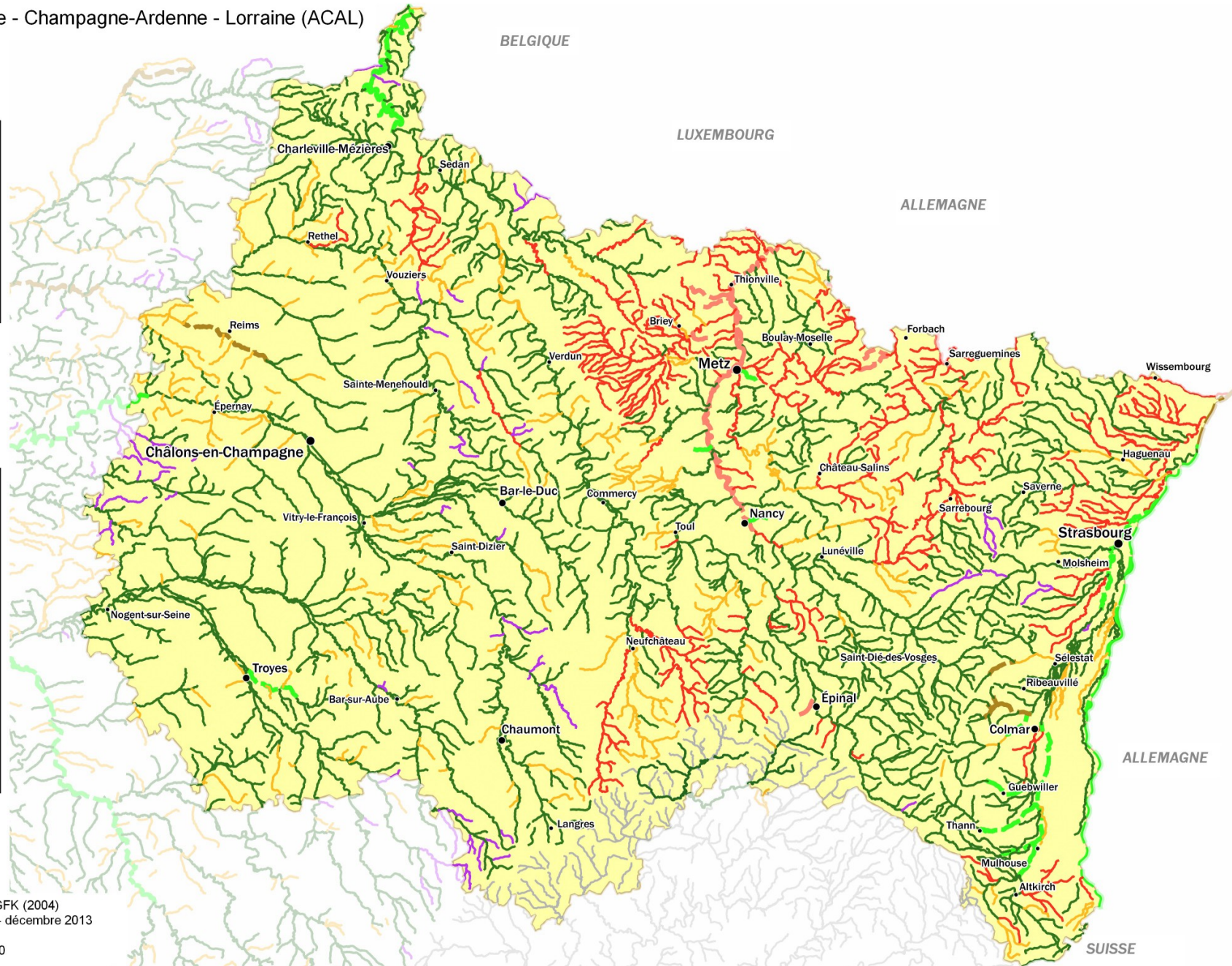
Échéance état écologique :

- Bon état 2015
- Bon potentiel 2015
- Bon état 2021
- Bon potentiel 2021
- Bon état 2027
- Bon potentiel 2027
- Très bon état 2015
- Non déterminé
- - - masse d'eau fortement modifiée

Données des agences de l'eau (décembre 2013).
Données incomplètes pour la circonscription administrative de bassin Rhône-Méditerranée.
La carte sera mise à jour ultérieurement.

0 25 50 km

Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
Sources : Agences de l'eau (RM-SN-RMC) - décembre 2013
Créé le 07/04/2015 par DREAL Lorraine
Echelle numérique (Format A3) : 1/1 140 000





Eau - Directives sectorielles - Zones vulnérables nitrates

Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine (ACAL)

Légende :

- Préfecture de région
- Préfecture de département
- Sous-Préfecture
- Limite de département
- Limite de région
- Limite de la région ACAL
- Limite des autres régions 2016
- Limite d'Etat

Circonscription administrative de bassin :

- ARTOIS-PICARDIE
- RHIN-MEUSE
- RHONE-MEDITERRANEE
- SEINE-NORMANDIE

Zones vulnérables nitrates :

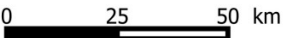
- Limite de la zone

Textes juridiques pour les circonscriptions administratives :

- bassin Rhin-Meuse (arrêté SGAR 2007-272 du 23 juillet 2007 modifié par l'arrêté SGAR-251 du 18 juillet 2008)
- bassin Seine-Normandie (arrêté 2012355-0002 du 20 décembre 2012)
- bassin Rhône-Méditerranée (arrêté n°12-290 du 18 décembre 2012)

Zones sensibles ERU (Directive Eaux Résiduares Urbaines) :

Pas de représentation cartographique car l'ensemble du territoire de la nouvelle région est en zones sensibles.
 Traitement requis pour l'ensemble des zones sensibles de la nouvelle région : Azote et Phosphore.



Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
 Sources : SANDRE et DREAL Lorraine
 Créé le 13/04/2015 par DREAL Lorraine
 Echelle numérique (Format A3) : 1/1 140 000

Annexe 3:

Présentation Powerpoint
« Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III-Nappe-Rhin »
SAGE III-Nappe-Rhin

Anhang 3:

PowerPoint-Präsentation des
« Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III-Nappe-Rhin »
SAGE III-Nappe-Rhin



Le SAGE ILL-NAPPE-RHIN:

un document de planification pour

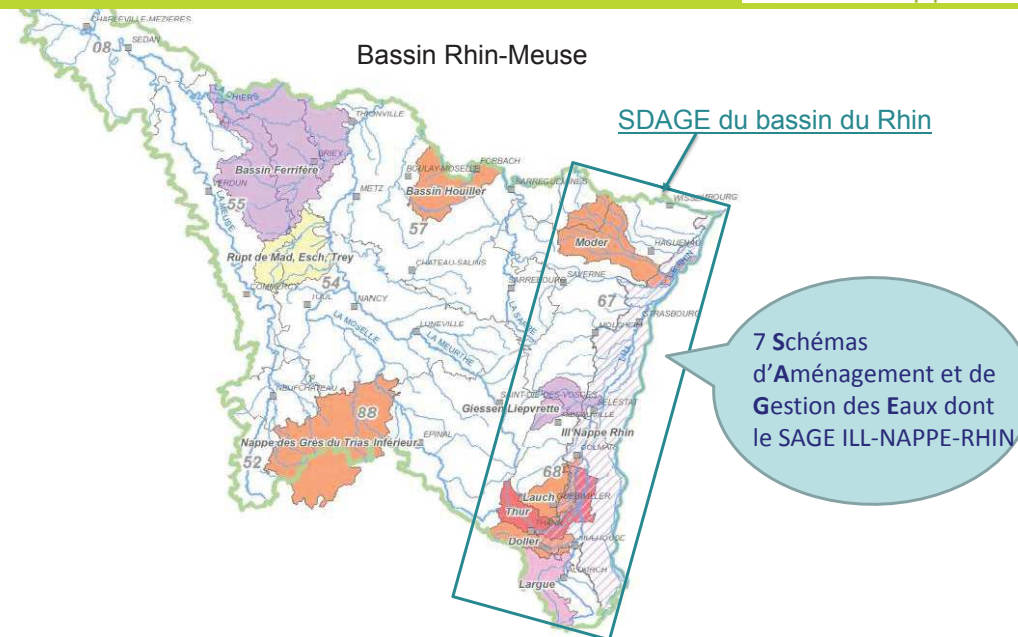
- la nappe d'Alsace
- l'ill
- les cours d'eau situés entre l'ill et le Rhin.

Structure porteuse : Région Grand Est

Appui technique et financier : Agence de l'eau Rhin-Meuse et Région Grand Est

SAGE approuvé en 2005 et révisé en 2015

SDAGE et SAGES



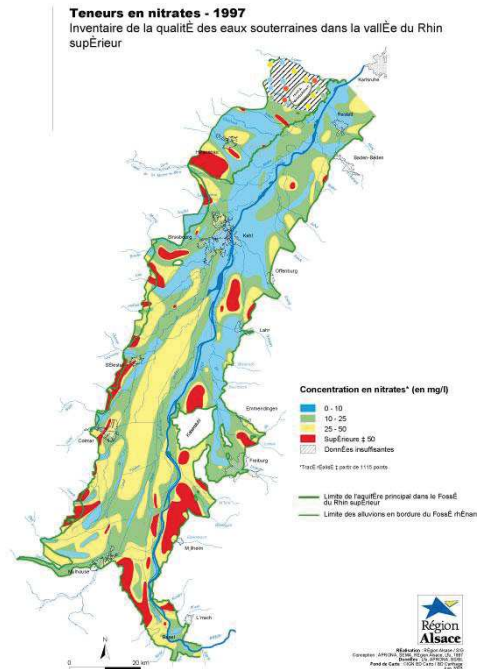
Le SAGE intègre les enjeux spécifiques du territoire et permet la déclinaison locale des grandes orientations du SDAGE.

Le SAGE : une initiative locale



SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Au vu de la dégradation de la qualité de la nappe, **la Région** a saisi en 1995 **le Préfet** pour que soit mis en place un SAGE couvrant toute la nappe.



Le SAGE : une assemblée spécifique



QUI DIT SAGE, DIT COMMISSION LOCALE DE L'EAU

48 représentants des acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau.

24 représentent les élus locaux

15 représentent les usagers

9 représentent les services de l'Etat

CLE = RÉDIGE LE SAGE ET VEILLE À SA MISE EN ŒUVRE

Tableau de bord du SAGE : *état des ressources en eau, mise en œuvre du SAGE*

CLE = ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE ET INDÉPENDANTE

Prise de position sur des sujets d'actualité : *projet de décharge, Stocamine, renouvellement de droits d'eau, champ captant, Calcoduc*

Légitime pour initier et animer des négociations, concertations : *conditions d'infiltrations en nappe, mesures compensatoires*

APPROPRIATION DES ENJEUX « EAUX » DU TERRITOIRE PAR LES ACTEURS LOCAUX

Avis sur les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Représentation de la CLE dans les instances régionales

Le SAGE : un périmètre adapté



- Toute la nappe d'Alsace :
30 milliards de m³ d'eau stockés
- Tous les cours d'eau compris entre l'Ill et le Rhin :
1000 km de cours d'eau
- Toutes les zones humides du Ried Centre Alsace et de la Bande Rhénane :
40 000 ha de zones humides

Le SAGE ILL NAPPE RHIN =
322 communes
3580 km²

5

Enjeux sur le territoire du SAGE ILL-NAPPE-RHIN



CONSTAT

Plaine d'Alsace =

- forte pression démographique
- industrie agro-alimentaire et chimique
- agriculture intensive

ENJEUX

- Garantir l'alimentation en eau potable
- Disposer facilement d'eau de bonne qualité pour les industries
- Protéger les zones bâties des inondations
- Préserver les zones humides et leur fonctionnalité

OBJECTIFS

- Utiliser la nappe pour l'eau potable sans traitement complexe
- Maintenir des milieux aquatiques fonctionnels
- Restaurer les cours d'eau et les écosystèmes aquatiques
- Veiller à ce que l'aménagement du territoire soit compatible avec la préservation des ressources en eau

Le SAGE : un document structuré



SAGE = Plan d'Aménagement et de Gestion Durable + Règlement

94 dispositions

Mesures volontaires, contractuelles ou réglementaires
Certaines classiques d'autres plus novatrices

8 articles

PAGD	Règlement
COMPATIBILITE	CONFORMITE
Décisions administratives dans le domaine de l'eau, aux schémas des carrières, aux documents d'urbanisme	Décisions dans le domaine de l'eau

Le SAGE : un document de planification singulier



De larges consultations à chaque étape

4 ans pour élaborer le SAGE, 4 ans pour le réviser

1 an de consultation avant approbation (consultation des collectivités + enquête publique)

Prise en compte de toutes les ressources en eau

La nappe phréatique d'Alsace dans sa totalité

Eaux superficielles (cours d'eau et zones humides) et eaux souterraines dans un même document de planification

Un document légitime

Règles établies par les représentants des décideurs et acteurs locaux

Consultation de toutes les collectivités et enquête publique

Engagement moral vis-à-vis de la mise en œuvre du SAGE : cohérence de l'action publique (collectivités, chambres consulaires, etc.)

Approbation préfectorale



Le SAGE ILL-NAPPE-RHIN en exemples :

Reconquête de la qualité de la nappe dans les aires d'alimentation des captages

Avis sur les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
Débats de la CLE sur les sujets d'actualités

Structure porteuse : Région Grand Est
SAGE approuvé en 2005 et révisé en 2015

Reconquête de la qualité de la nappe dans les aires d'alimentation des captages



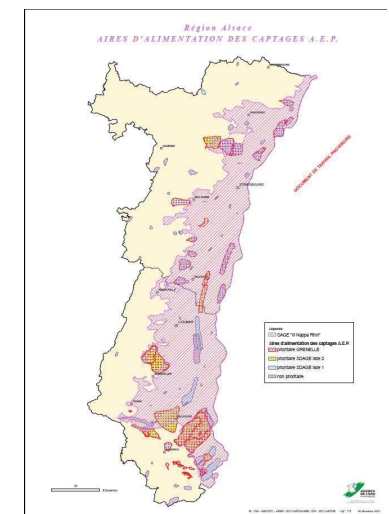
Sur le périmètre du SAGE :

125 producteurs et/ou distributeurs d'eau potable

18 aires d'alimentation de captage identifiées comme prioritaires

(correspondant à **31** captages)

Environ 60 captages abandonnés



Reconquête de la qualité de la nappe dans les aires d'alimentation des captages



Ce que dit le SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Conformément aux dispositions du SDAGE, la CLE veille à la mise en place d'un programme de reconquête de la qualité de la nappe dans toutes les aires d'alimentation identifiées comme prioritaires.

Pour ce faire, elle accompagne les responsables de la production d'eau potable pour la mise en place d'un comité de pilotage chargé d'élaborer un programme d'actions.

Reconquête de la qualité de la nappe dans les aires d'alimentation des captages



CLE avec l'appui technique de l'APRONA

Appui aux producteurs d'eau potable

Information des producteurs d'eau potable concerné

Aide à la mise en place d'un comité de pilotage et à l'élaboration d'un plan d'actions

Gestionnaires d'eau potable du périmètre du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Réunions semestrielles des producteurs/distributeurs pour :

- Créer une culture commune / préservation des ressources en eau
- Avoir la possibilité de prendre position au nom des gestionnaires d'eau potable

Tous les captages Grenelle ont un plan d'action
Plan d'actions inégaux sur tout le territoire du SAGE
Insuffisants pour atteindre les objectifs fixés pour la nappe

Reconquête de la qualité de la nappe dans les aires d'alimentation des captages



Plan d'action : exemples

A l'échelle de l'aire d'alimentation du captage

Diagnostic

Agricole : Recensement des agriculteurs et enquête d'un échantillon d'agriculteurs
Caractérisation des sols (lessivage)
Pratiques agricoles (fertilisation, utilisation et manipulation des pesticides)

Non-agricole : Assainissement

Entretien des espaces communaux

Entreprises

Plan d'action agricole

Acquisition de connaissances à l'échelle de l'aire d'alimentation / Conseil / Formation

Amélioration des pratiques (rotation, irrigation, etc)

Développement de filières (bas-intrants, agriculture bio)

Plan d'action non agricole

Mise en place de convention de rejets dans le réseau d'assainissement

Engagement des communes dans la démarche zéro-pesticides

Amélioration des rendements de collecte et d'épuration

13

Reconquête de la qualité de la nappe dans les aires d'alimentation des captages



CLE avec l'appui technique de l'APRONA (en cours d'élaboration)

Tableau de suivi des actions conduites dans les aires d'alimentation des captages
= outils d'aide à la décision pour la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

- Permet de mobiliser tous les membres de la CLE au regard des enjeux sur le territoire du SAGE
- Permet à la CLE de saisir les points forts et faibles des actions en cours, identifier sa plus-value et les points de vigilance
Points forts du programme d'actions, éventuelles difficultés rencontrées, dynamique locale, activité du comité de pilotage, ...
- Permet à la CLE d'identifier les gestionnaires AEP «à démarcher prioritairement »
Rencontres individuelles de gestionnaires d'eau potable
Sensibilisation collective, restitutions globales à l'échelle du SAGE, etc.

Le bureau de la CLE se réunit bimestriellement pour vérifier la compatibilité des dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau avec le SAGE.

Autorisation : avis de la CLE

Prise en compte du SAGE

Propositions d'amélioration du projet, audition éventuelle du maître d'ouvrage

Déclaration : information de la CLE

Enjeux sur le territoire du SAGE

Grille de lecture du SAGE pour la police de l'eau : projets participant à la mise en œuvre du SAGE

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE DU 15 NOVEMBRE 2013 AU 15 FÉVRIER 2014

Cahier d'acteurs
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
ILL-NAPPE RHIN

Les acteurs d'un projet sont des contributeurs clés et voisins dans le territoire responsable de leurs actions. Dans le cadre de la concertation, Stocamine se charge d'organiser de ses efforts en page et de ses impressions.

Les ressources en eau sont indispensables à toute activité humaine : alimentation en eau potable, process industriels, irrigation et abreuvement, réfrigération des eaux usées, loisirs, etc. Ces usages sont conditionnés au fait que les ressources. Le principe de leur préservation est inscrit dans la loi sur l'eau du 3 janvier 1962.

En Alsace, la nappe phréatique rhénane est une ressource : plus importante réservoir en eau de bonne qualité d'Europe, elle fournit l'essentiel de l'eau potable et permet à l'industrie et l'agriculture de disposer d'eau de bonne qualité et facilement accessible.

Par ailleurs, du fait de sa faible profondeur, la nappe est en lien avec les cours d'eau. Son caractère hydrogéologique de 18 m de épaisseur, phénomène de ses zones humides (Plat Carré Alsace et Grand Rhéno), autres acteurs pour notre région.

Compte tenu de ces richesses, les acteurs locaux ne sont réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau pour Alsace ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour la plaine d'Alsace. Le SAGE ILL-NAPPE RHIN.

Le principal objectif du SAGE ILL-NAPPE RHIN est de garantir l'utilisation de la nappe d'Alsace pour l'alimentation en eau potable sans traitement complexe et de préserver la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides.

Dans le cadre de la fermeture définitive de Stocamine, la Commission Locale de l'Eau demande à ce que toutes les mesures soient prises pour éviter une pollution des ressources en eau : aucun usage ne peut être autorisé sans la pollution de la nappe et de préserver la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides.

Dans la mesure où tous superficiels conduisent à une contamination à terme de la nappe, les solutions de stockage souterrain ne peuvent pas être admises. Aussi, la CLE souhaite valider que l'ensemble des déchets stockés soit évacué.

COORDONNÉES
CLE du SAGE ILL-NAPPE RHIN
Bureau de l'Alsace
1 Rue du Général
67000 Strasbourg

STOCAMINE

CALCODUC

Dogger **Géothermie superficielle** **Soultz**

GEOOTHERMIE

Source : BRGM

Colloques du SAGE



2009	Les produits phytosanitaires : quelles alternatives ?
2010	La préservation des ressources en eau dans les aires d'alimentation des captages en eau potable
2011	Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme
2012	Les rejets d'effluents des entreprises et protection des milieux naturels : Comment anticiper les pollutions ?
2013	Retours d'expériences pour des cours d'eau plus fonctionnels
2014	SAGE et gouvernance locale pour la préservation des ressources en eau



Jean-Laurent VONAU, Président de la CLE, vous invite au **5^{ème} colloque du SAGE ill-nappe-rhin** le 4 juillet 2013 de 9h à 13h00 à Strasbourg à la Maison de la Région

Retours d'expériences pour des cours d'eau plus fonctionnels

9h00 : accueil café
 9h15 : introduction de Jean-Laurent VONAU
 9h30 : l'amélioration écologique des cours d'eau

- Wissembourg, un projet de réhabilitation concertée d'un cours d'eau - Astrid LUDJAL, Fachbereichsleiterin Stadtentwicklung, Ville de Lorsch (études et mise en œuvre des interventions)
- L'aménagement des seuils sur la Meuse médiane - Nathalie Wasi-Cajuel, Ingénieur environnement de l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et ses Affluents

11h00 : la mobilité des cours d'eau

- Définition et présentation du bassin de mobilité du Centre - Jean-Marc REISLI, Président de la CC du Centre de Vite
- Définition et préservation du bassin de mobilité de la Doller à Schwighouse - Nicolas KRIS, chef de service aménagement des rivières au Conseil Général du Haut-Rhin

12h30 : conclusions techniques - Sébastien MORELLE, responsable cours d'eau au PIR des Vosges du Nord
 12h45 : mot de la fin par Jean-Laurent VONAU et apéritif-dinatoire

Merci de confirmer votre présence auprès de Delphine Rousset avant le 1^{er} juillet

Groupe Experts Eau



Merci pour votre attention

<http://www.sage-ill-nappe-rhin.alsace/>

Structure porteuse : Région Grand Est
 SAGE approuvé en 2005 et révisé en 2015

Annexe 4:

Présentation Powerpoint « LOGAR - Calculs de scénarii »

LUBW

Anhang 4:

PowerPoint-Präsentation „LOGAR – Szenarienrechnungen“

LUBW

Szenarienrechnungen

calculs de scenarii

EMIL HILDENBRAND

REFERAT 42 – GRUNDWASSER

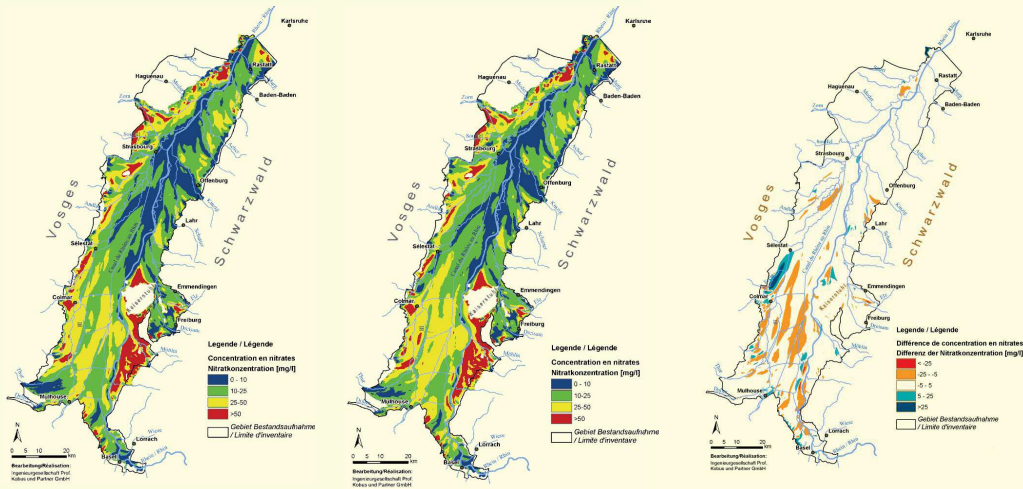


Baden-Württemberg

Durchgeführte Arbeiten / *travaux réalisés*

- Anpassung der Ausgangssituation 2009 / *correction de la situation initiale 2009*
- Neuberechnung der Situation 2009 / *nouvelle simulation de la situation 2009*
- Durchführung von Szenarienrechnungen (STOFFBILANZ und GW-Modell) / *réalisation des simulations (STOFFBILANZ et modèle eaux souterraines)*
 - Szenario 6.1: Reduktion der Düngung um 20 % (Körnermais) / *scenario 6.1: réduction de la fertilisation de 20 % (maïs grain)*
 - Szenario 6.2: Zwischenfruchtanbau (vor allem Getreide) / *scenario 6.2: CIPAN (proïncipalement céréales)*
 - ohne / *sans*
 - Leguminosen / *légumineuses*
 - Mischung / *mélanges*
 - Senf (ungünstig) / *moutarde (défavorable)*
 - Senf (gut) / *moutarde (favorable)*

Veränderung der Nitratauswaschung gegenüber Ausgangssituation Modification du lessivage des nitrates par rapport à la situation initiale



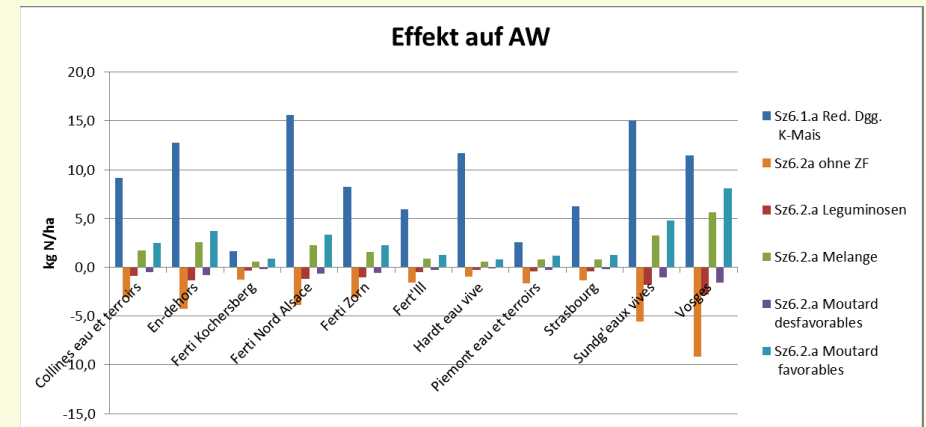
Ausgangssituation
Situation initiale

Neuberechnung
Nouveau calcul

Differenz
différence



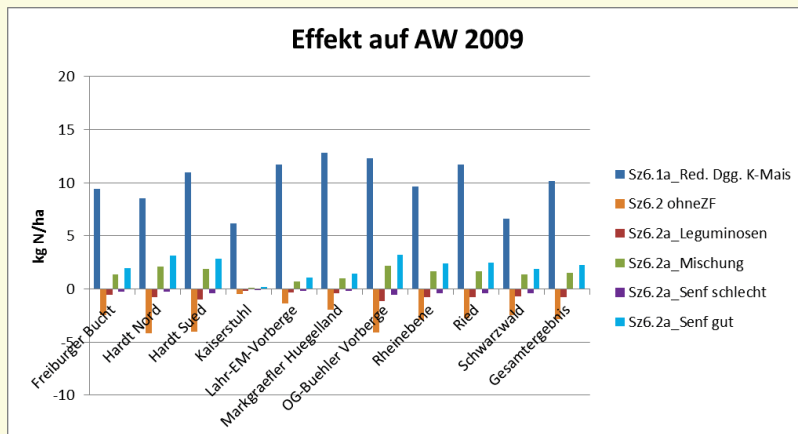
Ergebnisse STOFFBILANZ (Auswaschung) – französische Teilgebiete Résultats de STOFFBILANZ (lessivage) – secteur français



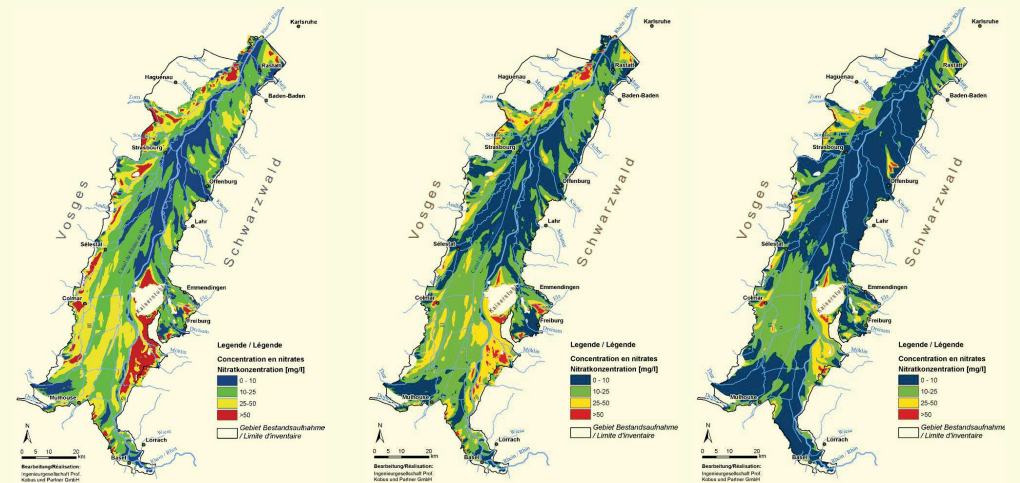
Szenario 6.1: 9,6 kg N/ha
Szenario 6.2 (Moutard favorables): 2,9 kg N/ha



Ergebnisse STOFFBILANZ (Auswaschung) – deutsche Teilgebiete
Résultats de STOFFBILANZ (lessivage) – secteur allemand



Berechnungen GW-Modell (Nitratgehalt im Grundwasser 2050)
Simulations du modèle hydrodynamique (teneurs en nitrates en 2050)



Ausgangssituation
Situation initiale

Szenario 6.2 (Senf gut)
Scenario 6.2 (moutarde favorable)

Szenario 6.1
Scenario 6.1



Berechnungen GW-Modell (Verlauf der Nitratgehalte) *Simulations du modèle hydrodynamique (chroniques des nitrates)*

- Szenario 1: 6.1 - 20 % weniger Dünger /
20 % de fertilisant de moins
- Szenario 2: 6.2 - Senf gut /
moutarde favorable
- Szenario 3: 6.2 - Senf ungünstig /
moutarde défavorable

